

République du Sénégal
Un peuple- Un but- Une foi

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION
ET DES LACS ARTIFICIELS (MEPNBRLA)

AGENCE NATIONALE DES *ECO VILLAGES* (ANEV)

.....



Programme Eco villages

Juillet 2010

Sommaire

Sommaire	2
I- Contexte et Justification	5
II Objectifs et Résultats	9
2.1 Objectif Global.....	9
2.2 Objectifs spécifiques	9
2.3 Résultats	9
III Zone d'intervention et différentes composantes du Programme	10
3.1 Zone d'intervention.....	10
3.2 Les différentes composantes du programme	11
IV Stratégie de mise en œuvre	13
4.1- PRE-REQUIS.....	16
4.2- Composante 1: Promouvoir la Gouvernance locale	18
4.3- Composante 2 : énergies renouvelables et efficacité énergétique.	19
4.4- Composante 3 : Maîtrise de l'eau	20
4.5- Composante 4 : Agroforesterie	21
4.6- Composante 5 : Infrastructures socio-économiques de base.....	23
4.7- Composante 6 : Architecture écologique et amélioration du cadre de vie.....	24
4.8 Composante 7 : Promotion du secteur privé local :	25
4.9 Composante 8 : Financement durable	26
V Cadre Logique	27
VI Organisation Institutionnelle de mise en œuvre	33
VII Principaux bénéficiaires	36
VIII Durée du Programme	36
IX – FACTEURS DE SUCCES DU PROGRAMME	36
X- RISQUES DU PROGRAMME	37
XI Durabilité et répliquabilité	38
10.1 Durabilité	38
10.2 Répliquabilité	38
XII Impacts attendus	39
XIII Budget par Composante	41
XIV Chronogramme	45
ANNEXE I : MATRICE DES INDICATEURS ET CIBLES DU PROGRAMME	49
Annexe N°2 : Analyse des risques	58
ANNEXE 3 : Fiche d'estimation des coûts des écovillages par zone éco géographique	63
ANNEXE 4: Budget programme par an et par zone écovillages	64

Fiche Synoptique

Intitulé : Programme Ecovillages

Maître d'ouvrage : Agence Nationales des Ecovillages

Maître d'œuvre : Agence Nationale des Ecovillages (ANEV)

Localisation : Territoire nationale

Durée : 5 ans (dont 3 de Phase test)

Budget Total : 44,8 milliards de FCFA sur les cinq premières années dont 10,8 milliards pour la phase Test soit 24% du budget total

Source de financement : Budget National et Partenaires au développement

Objectif général

Le programme Ecovillages vise à assurer une sécurité alimentaire et énergétique à travers le développement de la foresterie et de l'environnement. En d'autres termes, il a pour ambition un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- + promouvoir la gouvernance locale à travers le développement de cadre de pilotage;
- + promouvoir l'utilisation des énergies renouvelable en vue d'asseoir les bases d'un développement durable et la conservation participative de l'environnement mondial à travers la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité ;
- + promouvoir une intégration des productions agricoles, forestières et pastorales pour une amélioration de la restauration du couvert végétal, un renforcement des capacités productives et un accroissement des revenus
- + valoriser les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et la promotion d'un développement rural intégré (agrosylvopastoral)
- + améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures collectives sociales de base
- + améliorer les conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espaces récréatifs
- + promouvoir le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages
- + asseoir les moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages

Résultats attendus :

Les résultats attendus dans la mise en œuvre du programme écovillages sont :

- + l'occupation de l'espace dans les terroirs est rationalisée ;
- + l'utilisation de l'énergie renouvelable est promue. En effet, il s'agira, progressivement, d'arriver à l'autosuffisance énergétique par une utilisation sobre et efficace de toutes ressources énergétiques, la valorisation et l'usage des énergies propres, notamment la biomasse, solaire, l'hydraulique ou l'éolienne ;
- + l'eau potable est disponible en quantité pour les besoins de consommation et de production agrosylvopastorale. Pour se faire, un espace « eau, énergie propre » comprenant d'une part un forage ou un puits, un château d'eau et un bassin de rétention seront mis en place, au besoin, dans les écovillages ;
- + Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service et d'énergie et de bois d'œuvre ;
- + un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place ;
- + Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place ;
- + Une parcelle de culture maraîchère est mise en place ;
- + des sessions de renforcement de capacité sur les techniques de production durable et les techniques de valorisation des déchets (solides et liquides) sont réalisées et mis en application ;
- + des activités génératrices de revenus sont promues ;
- + de petites unités de transformation et de valorisation tant des productions que des ordures ménagères sont mis en place ;
- + le développement d'un artisanat local est promu ;
- + le développement d'un système durable de financement des activités économiques est promu ;
- + les groupes vulnérables et/ou marginalisés sont pleinement intégrés dans le développement local ;
- + des espaces de concertation, de formation et des d'informations sont disponibles et accessibles à tous ;
- + des espaces récréatifs et de détente sont aménagés pour les différents groupes d'âges ;
- + la diversité biologique locale est restaurée ;
- + l'exode rurale est stoppé et l'exode urbain promu ;
- + Des radios communautaires favorisant la communication interne et l'ouverture aux autres communautés sont implantés ;
- + Une Zone de Développement Industriel local (ZODIL) d'au moins 106 ha est aménagée pour l'installation de micro entreprises locales au courant de la phase test.

Programme « Ecovillages »

I- Contexte et Justification

5

À l'aube de ce siècle, l'Humanité toute entière est confrontée au triple défi de la transition démographique, des changements climatiques et de la mondialisation de l'économie. Aussi, du Sommet de la Terre de Rio en 1992, à la récente conférence de Copenhague (2009) pour une gouvernance écologique mondiale et pour une croissance respectueuse de l'environnement, l'idée de la nécessité d'une union de tous les acteurs du développement pour préserver notre planète s'est-elle imposée à tous. Pour ne pas être en reste, le Sénégal se doit d'accomplir les bons choix en recherchant la cohésion de ses politiques démographique, d'occupation du territoire, de maîtrise de l'énergie et de l'eau, de développement économique, de tourisme, de culture et d'éducation.

Malheureusement, depuis plusieurs décennies, le Sénégal dont le système économique essentiellement basé sur l'Agriculture qui occupe plus de 50% de la population active, est confronté à un déficit alimentaire chronique que les systèmes de productions actuels n'arrivent pas à combler.

En effet, le déficit pluviométrique récurrent, combiné aux feux de brousse, aux défrichements sauvages des forêts, au surpâturage, à la salinisation des sols, à l'appauvrissement des terres et aux difficultés d'accès aux intrants de qualité, a profondément affecté les grands équilibres écologiques. Cette situation a entraîné une dégradation des ressources naturelles, une désarticulation des systèmes traditionnels de production et une baisse de la production agricole, favorisant la progression de la désertification, l'installation d'une pauvreté rurale quasi endémique (57,7% des ménages ruraux)¹ et la désertion croissante du milieu rural par une jeunesse qui ne croit plus à l'exploitation de la terre.

De plus, il est unanimement reconnu que les populations rurales et urbaines au Sénégal, comme dans beaucoup de pays en développement satisfont une grande partie de leurs besoins alimentaires grâce aux plantes domestiquées et aux plantes sauvages qui, par ailleurs, contribuent à la qualité de la vie.

Les populations s'orientent de plus en plus vers l'exploitation et la commercialisation de ces produits, compte tenu des revenus qu'elles génèrent. Pourtant, les besoins demeurent très élevés par rapport aux potentialités de production et il apparaît que la demande du marché local, en ces produits, est couverte grâce à une forte importation en provenance des pays limitrophes.

Par ailleurs, au triptyque Sécheresse – Désertification – Pauvreté, il faut ajouter les flux migratoires qui résultent de dures conditions de vie en milieu rural et ayant pour conséquence l'accroissement du taux d'urbanisation créant des agglomérations urbaines hypertrophiées à l'instar de Dakar et des zones du littoral. En sus de ces problèmes d'aménagement urbains, le marché de l'emploi ne peut résorber la demande en zone urbaine. L'accès aux services de base demeure assez faible. Aussi, l'accès aux financements et aux opportunités est réduit pour de nombreux groupes (pauvres, résidents des zones rurales, femmes, jeunes, etc.) malgré l'existence d'un système bancaire, un des plus développés de la sous région.

¹ ESAM 2002

Cette situation a, entre autres, comme conséquence de créer un contexte défavorable qui encourage les tentatives d'un départ massif et quasi suicidaires des jeunes vers d'autres horizons, à l'instar du continent européen.

En outre, devant la situation insoutenable créée par une crise énergétique sans précédent qui secoue le monde, conjuguée aux effets néfastes de la crise financière internationale actuelle diversement ressentie par les différents acteurs étatiques ou corporatifs du monde, la recherche d'alternatives aux produits pétroliers s'impose comme une décision de survie. C'est dans ce cadre que le recours aux énergies renouvelables, la possibilité d'élargir la coopération avec des partenaires comme la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud ou certains pays de l'Amérique Latine se posent comme étant des options crédibles afin de sortir une large frange de la population dans la spirale de l'insécurité alimentaire.

Pour inverser cette tendance et asseoir les bases d'un développement local durable, les décideurs, dont en tête le chef de l'Etat, cherchent à mettre en place un nouveau modèle de développement économique intégrant le progrès social, la lutte contre les inégalités, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et la valorisation des potentialités locales. En somme, un modèle alternatif devant asseoir les bases d'un développement local durable. C'est pourquoi le Président de la République a initié le concept novateur d'écovillages au regard des enjeux formidables qu'il représente pour le développement humain durable des populations rurales.

Le concept d'écovillages recouvre plusieurs sens mais globalement, l'on peut retenir que c'est un ensemble d'habitats à l'échelle d'un village ou d'un ensemble de villages partageant le même espace économique ou terroir, où la priorité est de placer l'homme et l'environnement au centre de tous les intérêts.

Le principe de base de l'écovillage est de ne pas prendre à la terre plus que ce qu'on peut lui retourner. Le respect de la faune, de la flore, et de l'être humain représente alors une des valeurs prépondérantes de la vie en écovillages.

L'opérationnalisation du concept permettra de promouvoir une révolution verte devant générer une autosuffisance alimentaire et énergétique durable tout en contribuant à la conservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, fournir une meilleure qualité de vie basée sur la satisfaction des besoins fondamentaux, stimuler l'économie rurale et promouvoir la vie culturelle dans nos campagnes. Pour y arriver il faudra bien comprendre et intégrer la dynamique de l'évolution des modes d'exploitation et de gestion de l'espace rural dans les terroirs villageois types du Sénégal.

Le terroir doit être compris comme un espace rural et physique limité, correspondant au territoire d'un village ou d'un groupe de villages liés par des liens de solidarité, des intérêts communs et par une organisation pour l'exploitation des ressources qui y sont localisées et occupées selon les règles coutumières par les habitants et dont les communautés dépendent pour leur survie et les échanges.

Concrètement il s'agira de (i) réduire l'utilisation des ressources non renouvelables et donc recycler davantage ; (ii) de gérer les territoires et les espaces selon les règles et les normes de l'aménagement du territoire ; (iii) d'être respectueux de l'environnement, (iv) d'encourager les emplois durables ; (v) de réduire la dégradation du cadre de vie et (vi) de mieux gérer les milieux fragiles et les ressources naturelles. En d'autres termes, il s'agira de réduire la pauvreté, l'exclusion et d'encourager l'écocitoyenneté en inversant les tendances à l'exode

rural, à l'extension galopante de certaines grandes villes, notamment à la macrocéphalie de Dakar.

Pour ce faire, il sera mis en œuvre, un processus participatif basé d'une part sur les réalités et les spécificités du territoire concerné et à partir des besoins et des objectifs socio-économiques et environnementaux de la collectivité et d'autre part, en concertation avec l'ensemble de la population et des acteurs socio-économiques afin de définir les objectifs, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour un développement local durable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce programme « écovillages ». Il est fondé sur la valorisation des atouts propres de chaque localité et sur la promotion d'un système de production qui vise à produire plus et mieux et qui s'inscrit dans une approche respectueuse du cadre de vie, tout en préservant l'environnement pour les générations actuelles et futures. En d'autres termes, il s'agira, sur la base de la politique de l'aménagement du territoire, de créer plusieurs pôles de développement intégré grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement et à la maîtrise de l'eau. Mais en plus, le programme est bâti sur la vision selon laquelle la durabilité des systèmes de production et des écosystèmes dépend de la mise en œuvre d'actions de développement judicieuses à tout point de vue.

Cette initiative s'inscrit fortement dans la dynamique et les stratégies mises en place par l'Etat et les partenaires au développement pour atteindre les objectifs visés notamment par la stratégie de Réduction de la pauvreté (DRSP) notamment en son axe stratégique N°2 relatif à « l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base » et à la ligne d'action N°2 correspondant au « Capital naturel, habitat et cadre de vie ». De plus, le programme écovillage s'inscrit dans la dynamique de réalisation des OMD notamment les OMD 1,5 et 7. En sus de ces deux cadres stratégiques, le programme écovillages s'articule dans la dynamique qui vise à fédérer toute une série d'initiatives diverses axées sur l'intensification de la croissance (Stratégie de Croissance accélérée-SCA, l'amélioration de la gouvernance (Programme national de Bonne Gouvernance – PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du Cadre Intégré) et la dynamique de développement régional (NEPAD notamment volet environnement).

De plus, dans la perspective de rendre les Collectivités Locales (CL) plus responsables des actions de développement dans leurs territoires respectifs et d'harmoniser les approches de manière à rendre plus efficaces les interventions des partenaires, le programme Ecovillages est articulé aux axes stratégiques du Programme National de Développement Local (PNDL) qui est le bras armé de l'opérationnalisation de la politique de décentralisation. Concrètement, le programme Ecovillages est articulé au PNDL à travers : (i) l'Augmentation de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base, (ii) l'augmentation des revenus des populations les plus pauvres et des groupes vulnérables par l'accès aux services des organisations de micro finance et (iii) le renforcement des capacités des acteurs: Collectivités Locales, Organisations Communautaires de Base, Secteur privé et Services de l'Etat.

Au plan sectoriel, les objectifs du programme Ecovillages s'insèrent dans les orientations stratégiques de la Loi Agrosylvopastorale (LOASP), des Lettres de Politique Energétique et Environnementale. Par rapport à la LOASP, le programme Ecovillages contribuera à la réduction des inégalités entre populations urbaines et rurales, entre les genres, et réduire (puis éradiquer) la pauvreté à travers : (i) la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires pour améliorer la sécurité alimentaire et réaliser à terme la souveraineté alimentaire, (ii) l'amélioration du niveau de vie des populations

rurales, (iii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, (iv) la protection de l'environnement et gestion durables des ressources naturelles, (v) l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture et en milieu rural.

8

S'agissant de la politique environnementale, le programme Ecovillages contribuera à l'atteinte de l'objectif global de la politique, qui est d' « Assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable. » Concrètement il permettra de manière spécifique de contribuer à la réalisation de l'Orientation Stratégique N°2 de la politique environnementale relative à « Inverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans le respect des conventions internationales y afférentes ».

Concernant la politique de l'eau potable et de l'assainissement matérialisé dans le cadre programmatique du PEPAM, le projet Ecovillages contribuera à l'atteinte des objectifs en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural.

Sur le plan de la politique énergétique, le programme écovillages contribuera à l'atteinte de l'objectif visant le développement et l'exploitation des potentialités énergétiques nationales, notamment dans le domaine des biocarburants et des énergies renouvelables, la diversification des sources de production d'électricité par le développement de la filière du biocarburant, de la biomasse, du solaire, de l'éolienne entre autres

II Objectifs et Résultats

2.1 Objectif Global

Le programme Ecovillages vise à assurer une sécurité alimentaire et énergétique à travers le développement de la foresterie et de l'environnement. En d'autres termes, il a pour ambition un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.

2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- + promouvoir la gouvernance locale à travers le développement de cadre de pilotage;
- + promouvoir l'utilisation des énergies renouvelable en vue d'asseoir les bases d'un développement durable et la conservation participative de l'environnement mondial à travers la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité ;
- + promouvoir une intégration des productions agricoles, forestières et pastorales pour une amélioration de la restauration du couvert végétal, un renforcement des capacités productives et un accroissement des revenus ;
- + valoriser les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et la promotion d'un développement rural intégré (agrosylvopastoral) ;
- + améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures collectives sociales de base ;
- + améliorer les conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espaces récréatifs ;
- + promouvoir le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages ;
- + asseoir les moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages.

2.3 Résultats

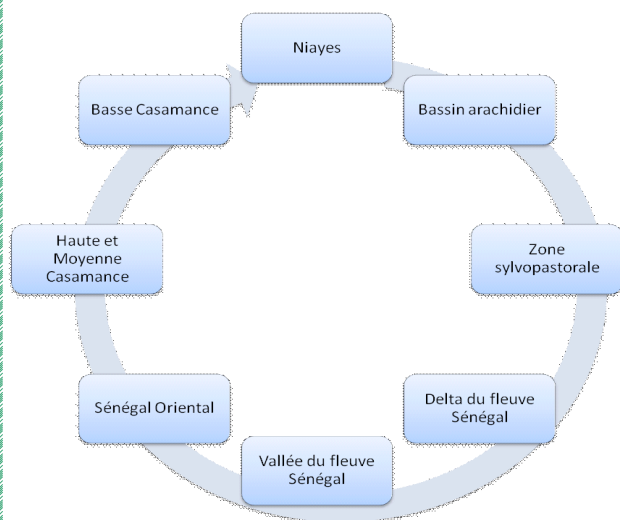
Les résultats attendus dans la mise en œuvre du programme écovillages sont :

- + l'occupation de l'espace dans les terroirs est rationalisée ;
- + l'utilisation de l'énergie renouvelable est promue. En effet, il s'agira, progressivement, d'arriver à l'autosuffisance énergétique par une utilisation sobre et efficace de toutes ressources énergétiques, la valorisation et l'usage des énergies propres, notamment la biomasse, solaire, l'hydraulique ou l'éolienne ;
- + l'eau potable est disponible en quantité pour satisfaire les besoins de consommation et de production agrosylvopastorale. Pour se faire, un espace « eau, énergie propre » comprenant d'une part un forage ou un puits, un château d'eau et un bassin de rétention sera mis en place, au besoin, dans chaque écovillage ;
- + Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service, d'énergie et de bois d'œuvre ;
- + un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place ;

- ✚ Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place ;
- ✚ Une parcelle de culture maraîchère est mise en place ;
- ✚ des sessions de renforcement de capacité sur les techniques de production durable et les techniques de valorisation des déchets (solides et liquides) sont réalisées et mis en application ;
- ✚ des activités génératrices de revenus sont promues ;
- ✚ de petites unités de transformation et de valorisation tant des productions que des ordures ménagères sont mis en place ;
- ✚ le développement d'un artisanat local est promu ;
- ✚ le développement d'un système durable de financement des activités économique est promu ;
- ✚ les groupes vulnérables et/ou marginalisés sont pleinement intégrés dans le développement local ;
- ✚ des espaces de concertations, de formation et des d'informations sont disponibles et accessibles à tous ;
- ✚ des espaces récréatives et de détente sont aménagés pour les différents groupes d'âges ;
- ✚ la diversité biologique locale est restaurée ;
- ✚ l'exode rurale est stoppé et l'exode urbain promu ;
- ✚ Des radios communautaires favorisant la communication interne et l'ouverture aux autres communautés sont implantés ou existent dans les écovillages dans le cadre d'une synergie avec d'autres partenaires;
- ✚ Une Zone de Développement Industriel local (ZODIL) d'au moins 106 ha est aménagée pour l'installation de micro entreprises locales.

III Zone d'intervention et différentes composantes du Programme

3.1 Zone d'intervention



Le programme interviendra sur l'ensemble du territoire national. Concrètement, la zone d'intervention du projet couvre les sept zones éco-géographiques du Sénégal (Niayes, Bassin Arachidier, Zone sylvopastorale, Delta et Vallée du fleuve Sénégal, Sénégal oriental, Haute et Moyenne Casamance et Basse Casamance). La zone éco-géographique de la vallée et du delta du fleuve Sénégal a été scindée en deux du fait de sa spécificité due à la forte salinité des terres et des eaux (zone du Delta du Fleuve Sénégal et zone de la Vallée du Fleuve Sénégal).

La mise en œuvre du programme écovillages sera réalisée en deux étapes, une première « **phase test** » de trois ans durant la quelle 106 villages seront transformés en écovillages à raison de 6 en première année, 30 en seconde année et 70 au courant de la troisième année. La seconde phase, intitulée « **phase de dissémination** » permettra de toucher annuellement des centaines de villages grâce aux synergies bâties avec des projets et programmes partenaires pour la démultiplication en vue d'atteindre les 14 000 écovillages centres du pays ciblés.

Le tableau ci-dessous indique la répartition progressive par zone éco géographique des villages à transformer en écovillages durant les cinq premières années de mise en œuvre du

Zone éco géographique	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Niayes	1	3	8	18	25	55
Bassin Arachidier	1	4	9	19	25	58
Zone sylvopastorale	1	4	9	19	25	58
Vallée du fleuve Sénégal	1	4	9	19	25	58
Delta du fleuve Sénégal	1	3	8	18	25	55
Sénégal oriental	1	4	9	19	25	57
Haute et Moyenne Casamance		4	9	19	25	58
Basse Casamance		4	9	19	25	57
Total	6	30	70	150	200	456

programme.

Tableau N°1 : Evolution du nombre de villages à transformer en écovillages par zone éco géographique De 2010 à 2014

3.2 Les différentes composantes du programme

Le programme écovillages sera subdivisé en huit (8) composantes à savoir :

- ✚ **La composante 1** : promouvoir la gouvernance locale à travers le développement de cadre de pilotage pour appuyer le développement local ;
- ✚ **La composante 2** : promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour asseoir les bases d'un développement durable et la conservation participative de l'environnement mondial à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité ;
- ✚ **La composante 3** : maîtriser l'eau en vue de satisfaire les besoins d'alimentation en eau potable et de promouvoir un développement rural intégré (agrosylvopastoral) ;
- ✚ **La composante 4** : le développement de l'agroforesterie en vue d'une meilleure intégration des productions agricoles, forestières et pastorales pour une amélioration de la restauration du couvert végétal, un renforcement des capacités productives, un accroissement des revenus et une amélioration des capacités de séquestration de carbone dans les terroirs ;

- ✚ **La composante 5** : développement des infrastructures socio-économique de base en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- ✚ **La composante 6** : promotion de l'architecture écologique et amélioration du cadre de vie afin de promouvoir des conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espaces récréatifs et d'habitats adaptés ;
- ✚ **La composante 7** : promotion du secteur privé local en vue d'impulser le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages ;
- ✚ **La composante 8** : financement durable en vue d'asseoir les moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages.

L'atteinte des résultats du programme et par conséquent l'opérationnalisation des écovillages à moyen et à long terme est conditionnée par la réalisation des pré-requis ci

IV Stratégie de mise en œuvre

Globalement la stratégie sera basée sur la transformation progressive de village en écovillages dont le fonctionnement s'appuie sur des principes éthiques, techniques et politiques qui font l'objet d'un contrat social explicité et accepté par tous afin de favoriser un développement intégrant les dimensions écologique, économique, sociale et culturelle.

Pour ce faire, sur la base d'un certain nombre de critères, il sera choisi, annuellement en tenant compte de la zone éco géographique d'appartenance et des objectifs minimaux retenus dans le tableau N°1, les villages ou groupe de villages dans lesquels le processus sera appliqué. Ce choix se fera, en rapport avec les bénéficiaires, les autorités locales, les structures techniques déconcentrées et les communautés villageoises selon des critères bien définis. Il s'agit de critères regroupés au sein de deux catégories que sont :

A) Les critères dominants :

- a) la motivation et l'engagement des populations ;
- b) la stabilité et la cohésion sociale;
- c) poids sur l'érosion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- d) les disponibilités de ressources surtout en terre ;
- e) la présence d'autres projets ou programmes pour une synergie avec le programme Ecovillages (cofinancement);
- f) la localisation (capacité de polarisation).

B) Les critères secondaires :

- a) l'accessibilité ;
- b) s ;
- c)
- d) ampleur des migrations ;
- e)
- f) la taille des villages (1000 habitants en moyenne) ;
- g) l'existence d'expérience de développement communautaire ayant réussi ;
- h)
- i) équilibre géographique ;
- j)

Après le choix des villages, l'accent sera mis en priorité sur la recherche **de l'appropriation du concept Ecovillages et de l'implication des populations dans le processus de transformation** de leur terroir.

Pour se faire, il sera assuré, dans un premier temps, la mise en place du cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel nécessaire à la bonne concertation entre les acteurs concernés. Ensuite, il sera procédé à l'identification des besoins de formations des acteurs et au démarrage des campagnes ciblées de sensibilisation et d'information sur le programme. Dans le même temps, il sera enclenché les études permettant de déterminer la situation de référence, les plans d'occupations des sols et l'aménagement écologiques et architectural.

Parallèlement, il sera également recherché un partenariat fécond basé sur des synergies complémentaires avec des partenaires au développement et l'implication effective de

structures et organisations concernées, intervenant dans le développement local à travers la réalisation d'une matrice d'assistance et de synergie rendu opérationnelle par la signature de contrats plans et/ou de protocoles d'accord qui seront mises en œuvre par un plan de travail annuel. A titre d'illustration, les protocoles d'accords pourront être signés avec les structures techniques telles que les Directions en charge de l'énergie renouvelable, de l'hydraulique Rurale, des Bassins de Rétention, des Eaux et Forêts, des Parcs Nationaux et les programmes tels que l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM), le Programme National pour le Développement Local (PNDL), le Programme de développement des Services Agricoles et des Organisations Paysannes (PSAOP), etc.

Une fois les premiers produits mis au point, l'Agence Nationale des Ecovillages, favorisera, dans la mise en œuvre des activités retenues pour la transformation des villages en écovillages, **l'intégration écologique et dynamique des composantes**. Ceci se traduira par l'introduction et/ou la promotion d'unités de production d'énergie propre pour la satisfaction des besoins d'éclairage et de production, la réalisation ou la réhabilitation de point d'eau fonctionnant avec l'énergie solaire, d'un périmètre écologique intégrée, d'infrastructures sociales de base, d'espaces de promotion du développement du secteur privé locale. A cela s'ajoute le développement de mécanisme favorisant la pérennisation du financement des écovillages.

Concrètement, cette approche conduira durant la phase test à mettre l'accent sur les composantes du programme relatives à : (i) la gouvernance locale, (ii) la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, (iii) la maîtrise de l'eau et (iv) l'agroforesterie.

Durant la phase de dissémination, les actions seront élargies à la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, à l'amélioration de l'architecture et du cadre de vie, à la promotion du secteur privé local et à l'accès au financement durable.

De ce point de vue pour la composante agroforesterie, l'intervention sera marquée par la réalisation d'un périmètre écologique agrosylvopastorale intégré et peotégé avec un paquet de technologies appropriés selon les spécificités de chaque site. Ce périmètre, d'au moins 10 Ha, sera aménagé sous forme de plusieurs blocs comprenant une pépinière, un espace pour le maraichage avec un système d'irrigation au goutte à goutte, un espace pour l'arboriculture fruitière, un espace pour la sylviculture (bois d'œuvre, bois de service, bois d'énergie) et d'un arboretum sur ces espèces d'importance mondiale et médicinales. Aussi, le périmètre comprendra un poulailler pour l'aviculture moderne et des bassins pour l'irrigation dans lesquels seront menées des activités de pisciculture. Dans le périmètre, l'ensemble des blocs seront séparés par des haies vives en *Jatropha Curcas*

Parallèlement aux activités de sylviculture dans le périmètre écologique, il sera procédé à un reboisement massif sous d'axe routier ou de plantation dans des espaces dégradées avec comme effet recherché la « concentration des plantations » afin de maximiser les chances des différents terroirs à augmenter leur capacité de séquestration de carbone.

Un code de conduite consensuel sera mis en place pour l'exploitation des sous-produits et produits tirés de ces forêts villageoises.

Globalement, ce sera donc un total de plus de 1 million de plants à mettre en place dans chaque écovillage test pour asseoir les bases d'un développement durable et la conservation participative de l'environnement mondial comprenant en particulier la lutte contre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des terres.

Pour mener à bien toutes ces activités, il sera procédé à un encadrement technique rapproché des populations et à la signature de contrats plans avec ces derniers organisés sur la base d'un comité de gestion pour la plantation et l'entretien. Le contrat plan stipule les conditions de réalisation des plants et les modes et les modalités d'indemnisation des tâches à accomplir.

Au-delà du périmètre écologique, il sera promu des jardins potagers des maisons, les champs de case en maïs, mil, sorgho et fonio et les champs des cultures marchandes comme l'arachide et le coton ceinturés d'un réseau opérationnel de brise-vent et haies vives notamment en *Jatropha curcas* et auxquels sont associés le manioc, la patate douce, le potiron et les diverses spéculations à tubercules. Pour la réalisation de toutes ces activités, l'option de l'intensification sera orientée vers l'utilisation des biofertilisants et de biopesticides. En marge de l'amélioration de la production agricole, un programme d'amélioration animale sera défini de manière participative avec les populations et mises en œuvre.

D'un autre côté, le programme dans sa démarche recherchera une **autosuffisance énergétique** à travers l'énergie solaire, éolienne et le biocarburant. L'énergie solaire offrira aux populations concernées la possibilité d'accéder rapidement et simplement à l'électricité sans porter atteinte à l'environnement. Pour cela le programme permettra la mise en place d'infrastructures nécessaires et organisera les populations pour leur gestion durable afin de générer des recettes en vue de contribuer à la réalisation de nouveaux écovillages.

Sur le plan de la maîtrise de l'eau, la démarche consistera à la réalisation d'infrastructures hydrauliques adaptées et à la mise à la disposition des populations des équipements d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire. A cela s'ajoutera **l'amélioration de la gouvernance** dans la distribution, l'entretien et la bonne gestion des recettes issues des contributions pour l'accès à l'eau des populations. Cependant, il à noter que la satisfaction des besoins en eau de boissons et/ou de production peut si on n'y prend garde être source de pollutions. C'est pourquoi, il prévu d'accompagner cette composante par la mises en œuvre de mesures préventives telles que la réalisation de systèmes autonomes d'assainissement des eaux usées et des excréments, le respect d'une distance de sécurité entre le lieu d'implantation d'une latrine et les points d'eau avoisinants, l'analyse physico-chimique et bactériologique préalable de l'eau distribuée, le suivi de la qualité de l'eau et la formation des membres des comités de gestion des points d'eau et des villageois en pratique d'hygiène.

En marge de ces activités, l'intervention sera axée sur le développement d'un système intégré de production ainsi que de techniques de valorisation des déchets ménagers, notamment à travers le compostage ou le recyclage des déchets, en particulier des plastiques.

Pour la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures et la mise en œuvre de certaines activités du programme, **l'approche du faire faire sera privilégiée** ainsi que l'implication directe des populations, des ONG, des Collectivités locales et le Partenariat Publics Privé (PPP). A cet effet, des entreprises privées pourront agir en qualité de partenaires ou d'exploitants et pourront former du personnel et apporter leur compétence en matière de gestion.

Dans le cadre du financement durable, mais également dans celui de l'approvisionnement en eau et en énergie, **la stratégie privilégiera la coopération** qui se traduira par une division du travail qui tient compte des atouts de chaque partenaire pour garantir l'efficacité et l'efficience de la coopération. Ceci permettra d'éviter le double emploi, la réduction sensible des coûts de coordination et d'organisation des actions conjointes permettant de mener à bien des programmes d'envergures et à long terme. Sur la base de cette approche, le coût moyen de transformation d'un village en écovillage qui est estimé à près de 950 millions de FCFA pourra être ramené à 100 millions de F CFA (voir annexes N°3 et 4)

La mise en œuvre de cette stratégie et par conséquent l'opérationnalisation des écovillages à moyen et à long terme est conditionnée par la réalisation des pré-requis ci-dessous identifiés.

4.1- PRE-REQUIS

Les critères ci-dessous devront guider le choix des villages potentiellement éligibles dans lesquels le programme devra intervenir en priorité durant la phase test, en tenant compte des ressources disponibles et des facilités octroyées par des partenaires engagés dans le processus.

Ces critères visent à assurer une synergie d'action entre le programme Ecovillages et les différentes interventions notamment celles des programmes des bassins de rétentions, de l'électrification rurale et du programme national de développement local, etc. Cette synergie est nécessaire pour réaliser à moindre coût et durablement les composantes du programme.

Les critères sont notamment :

- ⇒ l'existence de bassin de rétention ou de possibilité de branchement éventuel à une source d'eau pérenne;
- ⇒ Etre dans la zone d'emprise de projets à l'instar de l'ASER, du PNDL, etc. ;
- ⇒ Disposer d'espace pour la création de bois de village;
- ⇒ Etc.

En sus du choix des villages, il est impératif de commanditer une étude socio-économique des villages retenus. Cette étude devra, entre autres, permettre :

- ▶ l'identification de tous les acteurs intervenant dans le développement local et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- ▶ l'identification des rôles et potentialités des institutions et/ou organisations devant intervenir dans la mise en œuvre du programme.
- ▶ l'élaboration et signature d'accords de concertation et de partenariat entre les structures et/ou organisations devant intervenir dans la mise en œuvre du programme.

- l'élaboration d'une écocharte : étant donné la diversité des Ecovillages, il est nécessaire de cerner les contours du concept par l'élaboration d'une écocharte résultant d'un travail collectif réalisé par divers ateliers au sein du réseau éco villages. Concrètement, la trame de cette écocharte sera bâtie en prenant en compte les cinq « valeurs »² à développer au sein des éco villages. Il s'agit :

1. L'autonomie

La volonté à se prendre en charge par soi-même et en interdépendance avec les autres la capacité à être responsable, en assumant les conséquences de ses actes ; l'autonomie collective en matière économique et énergétique.

2. La convivialité

Plus que l'acceptation d'autrui", c'est l'accueil ouvert fraternel et chaleureux, abordant l'autre avec ses différences par la recherche de relations pacifiées le couple, la famille, la « tribu », laboratoires de la convivialité, doivent pouvoir s'épanouir harmonieusement dans un éco village.

3. L'ouverture

À tous les habitants de la région ; au milieu social, économique, culturel et aux institutions locales par la recherche de partenariats à l'ensemble du "mouvement alternatif qui veut vivre et à travailler autrement.

4. Le respect

De la nature par des comportements fondamentalement écologiques, au sens global et local du terme ; des autres, sans vouloir leur imposer ses convictions, en offrant simplement l'exemple de son propre vécu - consensus dans les prises des décisions - capacité d'écouter l'autre, dans un dialogue franc et authentique respect des engagements pris - modalités pour gérer les conflits et en dégager tout le potentiel re-créateur ; de soi même : refuser tout ce qui peut dégrader l'être humain comme l'alcoolisme et la drogue - progresser en se remettant en question.

5. La Solidarité

Favoriser un fonctionnement équitable plutôt que caritatif ; aide du groupe à ceux qui assument une activité nouvelle et difficile, solidarité active avec tout ceux qui lutte pour une vie meilleure ; favoriser la création d'éco villages.

- **Moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en place des éco villages identifiés et mis en place.**

La réalisation des pré-requis doit être considérée comme la phase de détermination de la situation de référence des villages à transformer en écovillages. Durant cette phase, des efforts devront être entrepris pour informer et mobiliser toutes les structures nationales et les programmes intervenant dans le domaine du développement local. Par ailleurs, cette étape devra être accompagnée par des experts et consultants pour la réalisation des tâches requises.

² Ces cinq « valeurs » ont été tirées dans les principes retenus par le Global Environmental Network (GEN)



4.2- Composante 1: Promouvoir la Gouvernance locale

L'objectif poursuivi par la composante 1 est de développer un cadre de pilotage pour appuyer le développement local. Cette composante est structurée autour de : (i) l'appui conseil à l'aménagement et à la gestion des terroirs (cadastre rural) ; (ii) la charte locale de bonne gestion des

espaces et ressources et (iii) le renforcement des capacités qui comprend l'élaboration des outils de planification locale, la Sensibilisation, la Formation, l'Information et la Communication Environnementale (SFICE) ainsi que l'appui à la gouvernance locale.

La mise en œuvre de la composante 1 permettra d'atteindre les résultats suivants :

Résultat 1.1 : les plans d'aménagement et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre ;

Résultat 1.2 : Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place ;

Résultat 1.3 : des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées

Résultat 1.4 : des sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application.

Tableau N°2 : Activités retenues dans le cadre de la composante 1

Composante 1 : promouvoir la Gouvernance locale	<u>Résultat 1.1</u> les plans d'aménagement et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	<u>Activité 1.1.1</u> : Concertation avec les populations <u>Activité 1.1.2</u> : élaboration du PAOS <u>Activité 1.1.3</u> : matérialisation des zonages
	<u>Résultat 1.2</u> Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	<u>Activité 1.2.1</u> : Concertation avec les populations <u>Activité 1.2.2</u> : élaboration de la charte <u>Activité 1.2.3</u> : suivi de la mise en œuvre de la charte
	<u>Résultat 1.3</u> des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	<u>A.1.3.1</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs en « techniques de production durable »
	<u>Résultat 1.4</u> des sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures ménagères (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	<u>A.1.4.1</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs en « techniques de valorisation des ordures ménagères »

Les activités prévues pour la composante 1 seront réalisées par les structures techniques déconcentrées ainsi que par des opérateurs (assistance technique, sous-traitants) désignés par ces mêmes institutions, agissant en maîtres d'ouvrage. L'Agence Nationale des Eco-villages exercera une mission d'assistance et de contrôle, réalisera les synthèses des résultats ainsi que la fonction de veille technique, méthodologique, de validation scientifique et technique et d'animation du réseau des écovillages.

4.3- Composante 2 : énergies renouvelables et efficacité énergétique.

Cette composante a pour objectif de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour asseoir les bases d'un développement durable et la conservation participative de l'environnement mondial à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité. Elle comprend notamment la promotion de l'utilisation de: (i) l'énergie solaire ; l'énergie éolienne et la bioénergie. Pour la promotion de la bioénergie, l'accent sera mis sur la production du biocarburant (culture de *Jatropha*) et la biomasse (bois énergie, charbon vert, biogaz, etc.). De plus, Au titre de la promotion du biocarburant la production estimée pour les Ecovillages tests se chiffre à 21 millions de plants de *Jatropha curcas* à mettre en place par bouture, plantation et semis directs en brise vent, haies vives, pare feux et en blocs avec une moyenne de 200 000 pieds ou 67 km pour chacun des Ecovillages.

La mise en œuvre de la composante 2 aura les résultats suivants :

Résultat 2.1 : l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif ;

Résultat 2.2 : des kits d'énergie solaire pour l'électrification domestique, l'utilisation de lampe à basse consommation ainsi que le fonctionnement de pompes hydrauliques sont promues ;

Résultat 2.3 : la production du biocarburant est promue dans chaque écovillage ;

Résultat 2.4 : un biodigesteur est réalisé au niveau de chaque écovillage.

L'atteinte des résultats de cette composante et par conséquent l'opérationnalisation de la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est conditionnée par la réalisation des activités résumées dans les tableaux N°3 ci-après :

Tableau N°3 : activités retenues dans le cadre de la composante 2

Composante 2 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	<u>Résultat 2.1</u> l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	<u>Activité 2.1.1</u> : élaborer les TDR <u>Activité 2.1.2</u> : lancer le marché <u>Activité 2.1.3</u> : réaliser les travaux
	<u>Résultat 2.2</u> des kits d'énergie solaire pour l'électrification domestique, l'utilisation de lampes à basse consommation ainsi que le fonctionnement de pompes hydrauliques sont promue	<u>A.2.2.1</u> : élaborer les TDR pour la commande des différents Kits solaires <u>A.2.2.2</u> : lancer les marchés <u>A.2.2.3</u> : Réaliser les travaux
	<u>Résultat 2.3</u> la production du biocarburant est promue dans chaque écovillage	<u>A.2.3.1</u> : acquérir les semences et les boutures <i>Jatropha</i> <u>A.2.3.2</u> : procéder à la plantation du <i>Jatropha</i> <u>A.2.3.3</u> : introduire des unités de biogaz
	<u>Résultat 2.4</u> Un biodigesteur est réalisé au niveau de chaque écovillage test	<u>A.2.4.1</u> : faire l'inventaire des matériaux végétaux disponibles <u>A.2.4.2</u> : réaliser le biodigesteur

Les activités prévues pour la composante 2 seront réalisées par l'Agence Nationale des Eco villages ainsi que par des opérateurs (assistance technique, sous-traitants) agissant en maîtres d'ouvrage.

4.4- Composante 3 : Maîtrise de l'eau

La composante 3 a pour objet la maîtrise l'eau en vue de satisfaire les besoins d'alimentation en eau potable et de promouvoir un développement rural intégré (agrosylvopastoral). En effet, la gestion de l'eau est un véritable défi pour chaque écovillage en raison des volumes importants à gérer. A titre d'illustration, pour un groupe d'une centaine d'habitants, il faut chaque jour prévoir un approvisionnement de plus de 10.000 litres d'eau et autant d'eaux usées à traiter et évacuer. C'est pourquoi, cette composante est structurée autour : (i) de l'alimentation en eau potable qui comprend la réalisation de forages et/ou de puits équipés³ et le traitement des eaux de surface, (ii) amenée d'eau du fleuve, (iii) la récupération des eaux de ruissellement à travers la réalisation des bassins de rétention (mare améliorée et retenue collinaire) et (iii) la gestion des eaux usées.

Cependant, quelque soit les choix techniques la responsabilisation de chaque habitant est indispensable.

La mise en œuvre de la composante 3 aura les résultats suivants :

Résultat 3.1 : chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne.

Résultat 3.2 : des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au besoin au sein de chaque écovillage.

Résultat 3.3 : un système de gestion des eaux usées est mis en place au niveau de chaque écovillage.

Tableau N°4 : activités retenues dans le cadre de la composante 3

Composante 3 : Maîtrise de l'eau	<p><u>Résultat 3.1</u> chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne.</p>	<p><u>Activité 3.1.1</u> : réaliser et/ou équiper les forages en pompe à énergie solaire <u>Activité 3.1.2</u> : réaliser et/ou équiper les puits en pompe à énergie solaire <u>Activité 3.1.3</u> : Réaliser les travaux</p>
	<p><u>Résultat 3.2</u> des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au besoin au sein de chaque écovillage</p>	<p><u>A.3.2.1</u> : élaborer les TDR pour la réalisation des aménagements <u>A.3.2.2</u> : lancer les marchés <u>A.3.2.3</u> : Réaliser les travaux</p>
	<p><u>Résultat 3.3</u> un système de gestion des eaux usées est mis en place au niveau de chaque écovillage</p>	<p><u>A.2.3.1</u> : élaborer les TDR pour la mise en place du système de gestion et de traitement des eaux usées <u>A.2.3.2</u> : lancer les marchés <u>A.2.3.3</u> : Réaliser les travaux</p>

³ **Forage équipé** : forage, équipement d'exhaure, superstructure (château d'eau et ouvrage de distribution) et réseau d'adduction. Techniquement il s'agit de faire des forages de types monolithiques (profondeur <= 150m et capacité stockage = 20m³) ou des forages de type télescopique (profondeur > à 150m).

Puits équipé : fonçage, équipements et ouvrage de distribution

4.5- Composante 4 : Agroforesterie

La restauration du milieu naturel est susceptible, à travers la reconstitution du couvert végétal et la maîtrise de l'eau, de protéger les sols contre les facteurs abiotiques et progressivement à leur rendre leurs capacités optimales de production. Ainsi, par le reboisement et la création de forages, on peut créer des pôles de développement agrosylvopastoral afin de maintenir les familles paysannes loin de la malnutrition et de la pauvreté.

C'est dans cet esprit qu'est proposée la 4ème composante du programme Ecovillages qui s'oriente plus particulièrement vers une intégration écologique des productions agricoles, forestières et pastorales pour une amélioration de la restauration du couvert végétal, un renforcement des capacités productives des terres et un accroissement des revenus. Elle contribuera en outre, à améliorer les capacités de séquestration du carbone dans les terroirs villageois.

Globalement, il s'agira de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques en réduisant leurs conséquences sur les conditions de vie des populations et sur les écosystèmes. Cette composante comprend six domaines dont : (i) la création d'un périmètre écologique (réalisation de pépinières intégrées, aménagement maraîcher, etc.), (ii) le reboisement⁴ villageois (de bois villageois, de vergers fruitiers forestiers, brise vent/haies vives (*Jatropha*), (iii) l'aménagement des réserves naturelles communautaires, (iv) la réalisation d'ouvrages de défense et de restauration des sols (DRS), (v) la promotion de l'utilisation du machinisme agricole et (vi) l'amélioration de la production animale.

La mise en œuvre de la composante 4 aura les résultats suivants :

Résultat 4.1 : une pépinière communautaire et/ou des pépinières villageoises sont réalisés ;

Résultat 4.2 : des périmètres écologiques irrigués sont aménagés ;

Résultat 4.3 : un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place

Résultat 4.4 : Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;

Résultat 4.5 : Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place ;

Résultat 4.6 : l'intensification et la diversification des productions sont promues ;

Résultat 4.7 : des actions des DRS/CRS sont promues ;

Résultat 4.8 : un programme d'amélioration de production animale est mis en œuvre ;

L'atteinte des objectifs de cette composante et par conséquent l'opérationnalisation de la restauration des ressources naturelles des écovillages est conditionnée par la réalisation des activités résumées dans le tableau N°5 ci-après :

⁴ Le reboisement doit être orienté vers la satisfaction des quatre fonctions de production de la foresterie que sont : la production de bois de services, de bois d'œuvre, de bois d'énergie et de fruitiers forestiers

Tableau N°5 : Activités retenues dans le cadre de la composante

Composante 4 : agroforesterie	<u>Résultat 4.1</u> une pépinière communautaire et/ou villageoise est réalisée au sein de chaque écovillage	<u>Activité 4.1.1</u> : délimitation du site <u>Activité 4.1.2</u> : aménager la pépinière <u>Activité 4.1.3</u> : recruter les manœuvres <u>Activité 4.1.4</u> : acquérir les intrants
	<u>Résultat 4.2</u> Un périmètre écologique irrigué est aménagé au sein de chaque écovillage	<u>A.4.2.1</u> : délimitation du site <u>A.4.2.2</u> : aménagement du site <u>A.4.2.3</u> : installer un réseau d'irrigation
	<u>Résultat 4.3</u> un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	<u>A.4.3.1</u> : Identifier, par village, les espèces à planter et les parcelles de plantation <u>A.4.3.2</u> : Installer des pépinières multifonctionnelles <u>A.4.3.3</u> : Acquérir les intrants <u>A.4.3.4</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs <u>A.4.3.5</u> : Procéder à la plantation
	<u>Résultat 4.4</u> Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre	<u>A.4.4.1</u> : Identifier, par village, les espèces à planter et les terrains à reboiser <u>A.4.4.2</u> : Installer des pépinières multifonctionnelles <u>A.4.4.3</u> : Acquérir les intrants <u>A.4.4.4</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs <u>A.4.4.5</u> : Procéder à la plantation <u>A.4.4.6</u> : Définir des règles de gestion et d'exploitation
	<u>Résultat 4.5</u> Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	<u>A.4.5.1</u> : Identifier, par village, les espèces à planter et les sites <u>A.4.5.2</u> : sélectionner les plants appropriés <u>A.4.5.3</u> : Acquérir les intrants <u>A.4.5.4</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs <u>A.4.5.5</u> : Procéder à la plantation
	<u>Résultat 4.6</u> l'intensification et la diversification des productions sont promues	<u>A.4.6.1</u> : trouver un site adéquat pour abriter le point d'eau et le jardin potager ainsi que les parcelles agricoles <u>A.4.6.3</u> : Délimiter les parcelles par des haies vives <u>A.4.6.4</u> : Acquérir les intrants et le petit matériel <u>A.4.6.5</u> : Renforcer les capacités techniques des acteurs dans la production et la transformation <u>A.4.6.6</u> : Mettre en place de manière concertée un circuit de commercialisation des produits
	<u>Résultat 4.7</u> des actions des DRS/CRS sont promues	<u>A.4.7.1</u> : réaliser ouvrages pour lutter contre l'érosion
	<u>Résultat 4.8</u> un programme d'amélioration de la production animale est mis en œuvre	<u>A.4.8.1</u> : procéder à l'insémination des bovins <u>A.4.8.2</u> : acquérir des coqs raceurs <u>A.4.8.3</u> : introduire des races d'ovins améliorées <u>A.4.8.4</u> : promouvoir les techniques de fenaison <u>A.4.8.5</u> : introduire des ruches modernes pour l'apiculture <u>A.4.8.6</u> : mener des actions de pisciculture et d'aviculture moderne

4.6- Composante 5 : Infrastructures socio-économiques de base

Cette composante a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures collectives sociales de base. Elle comprend la réalisation de : (i) la case des tout-petits, (ii) le cyber case, (iii) la case/poste/centre de santé, (iv) la boutique de référence, (v) le désenclavement villageois (piste de production, pistes d'accès, pistes de desserte), (vi) la banque céréalière, (vii) magasins de semence, (viii) le centre communautaire polyvalent, (ix) l'affiliation à un réseau de mutuelles environnementale d'épargne et de crédit existant. **Les différentes constructions utiliseront des techniques et matériaux de construction sains**, susceptibles de développer tout un nouveau secteur économique. La plupart de ces matériaux sont peu coûteux (bois, terre crue, chaux) mais tout à fait fiables, et peuvent donner naissance à un habitat très abordable. La mise en œuvre de la composante 5 aura les résultats suivants :

Résultat 5.1 : une case des tout-petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;

Résultat 5.2 : une case/poste/centre de santé fonctionnel existe dans les écovillages centres ;

Résultat 5.3 : une boutique de référence équipée fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;

Résultat 5.4 : des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;

Résultat 5.5 : une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;

Résultat 5.6 : un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;

Résultat 5.7 : un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres ;

Résultat 5.8 : Un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage

Résultat 5.9 les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant

L'atteinte des objectifs de cette composante et par conséquent l'opérationnalisation de la restauration des ressources naturelles écovillages est conditionnée par la réalisation des activités résumées dans les tableaux N°6 ci-après :

Composante 5 : Infrastructures sociales de base	Résultat 5.1 : une Case des Tout-Petits équipée fonctionnelle existe dans les écovillages centres	<p><u>A.5.x.1</u> : élaborer les TDR pour la réalisation des aménagements</p> <p><u>A.5.x.2</u> : lancer les marchés</p> <p><u>A.5.x.3</u> : Réaliser les travaux</p>
	<u>Résultat 5.2</u> : une case/poste/centre de santé fonctionnel existe dans les écovillages centres	
	<u>Résultat 5.3</u> : une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres	
	<u>Résultat 5.4</u> : des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage	
	<u>Résultat 5.5</u> : une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres	
	<u>Résultat 5.6</u> : un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage	
	<u>Résultat 5.7</u> : un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres	
	<u>Résultat 5.8</u> : un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage	

	<u>Résultat 5.9:</u> les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant	
--	--	--

4.7- Composante 6 : Architecture écologique et amélioration du cadre de vie

La réalisation des écovillages aura, entre autre objet, la création d'un cadre de vie et d'un habitat sain permettant aux habitants de proposer et participer à des activités de rencontres, divertissements adaptés à toutes les catégories de population. En d'autres termes, cette composante vise tout d'abord un aménagement écologique et architectural adapté aux conditions et valeurs socio-culturelles locales et une amélioration des conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espace récréatif. En effet, les fonctions économiques intégrées dans l'écovillage devront permettre de satisfaire les besoins de leurs clients et de leurs personnels et être également des pôles de rencontre favorisant la vie sociale dans et autour de l'écovillage. Pour y arriver, cette composante s'orientera vers (i) la gestion des déchets (plastiques, biomédicaux, chimique (plomb), organique), (ii) la réalisation d'espaces sportifs et récréatifs (jardins publics, terrains multifonctionnels), (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan architectural et d'aménagement écologique.

La mise en œuvre de la composante 6 aura les résultats suivants :

Résultat 6.1 : la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est stimulée.

Résultat 6.2 : des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés

Résultats 6.3 : un plan architectural et d'aménagement écologique est élaboré et mis en œuvre.

Tableau N°7 : activités retenues dans le cadre de la composante 7

<u>Composante 6</u> : architecture écologique et amélioration du cadre de vie	Résultat 6.1 : la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est stimulée	<u>A.6.1.1</u> : inventorier les unités de transformation et de valorisation de déchets nécessaires <u>A.6.1.2</u> : former les acteurs aux différentes techniques <u>A.6.1.3</u> : appuyer la création de petites unités
	Résultat 6.2 : Des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés	<u>A.6.2.1</u> : Recenser les différents espaces ludiques et/ou récréatifs existant <u>A.6.2.2</u> : Réhabiliter et/ou construire les espaces ludiques et/ou récréatifs
	Résultat 6.3 : Un plan architectural et d'aménagement écologique est élaboré et mis en oeuvre	<u>A.6.3.1</u> : collecter les données biophysiques, socio-économiques de la ligne de base <u>A.6.3.2</u> : Elaborer les plans d'occupation des sols <u>A.6.3.3</u> : Elaborer le plan architectural et d'aménagement

		<u>A.6.3.4</u> : mettre en œuvre le plan architectural et d'aménagement
--	--	---

Les activités prévues pour la composante 6 seront réalisées par l'Agence Nationale des Eco villages ainsi que par des opérateurs (assistance technique, sous-traitants) agissant en maîtres d'ouvrage.

4.8 Composante 7 : Promotion du secteur privé local :

Il s'agit de promouvoir le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages. Cette composante comprend : (i) la promotion des Systèmes de Financement Décentralisés (SFD), (ii) l'aménagement de centres de métiers locaux, (iii) la réalisation de magasins de stockage des produits, (iv) l'aménagement de Zones de Développement Industriel Local (ZODIL), (v) la promotion des chambres de métiers ruraux.

C'est pourquoi, partant de l'existant, la composante 7 aura les résultats suivants :

Résultat 7.1 : un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage ;

Résultat 7.2 : des centres de métiers locaux fonctionnels existent dans les écovillages centres;

Résultat 7.3: une Zone de Développement Industriel Local d'au moins 1 ha est aménagée pour accueillir les micro entreprises locales dans les écovillages centres;

Résultat 7.4 : la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue.

L'atteinte des résultats de cette composante est conditionnée par la réalisation des activités résumées dans les tableaux N°8 ci-après :

Composante 7 : Promotion du secteur privé local	Résultat 7.1 : un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage	<u>A.7.1.1</u> : recenser les SFD <u>A.7.1.2</u> : établir un protocole d'accord <u>A.7.1.3</u> : mettre en place un fonds d'appui à la promotion du SP local
	Résultat 7.2 : des centres de métiers locaux fonctionnels existent dans les écovillages centres	<u>A.7.2.1</u> : faire des TDR <u>A.7.2.2</u> : lancer le marché <u>A.7.2.3</u> : Créer et équiper les centre de métiers
	Résultat 7.3 : une Zone de Développement industriel local (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée pour accueillir les micro entreprises locales dans les écovillages centres;	<u>A.7.4.1</u> : faire des TDR <u>A.7.4.2</u> : lancer le marché <u>A.7.4.3</u> : Réaliser la ZODIL
	Résultat 7.4 : la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue.	<u>A.7.5.1</u> : faire des TDR <u>A.7.5.2</u> : lancer le marché <u>A.7.5.3</u> : mettre en place les chambres de métiers ruraux

4.9 Composante 8 : Financement durable

Il s'agit d'asseoir les voies et moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages. Cette composante comprend : (i) la valorisation des services des écosystèmes (crédit carbone, redevances sur l'exploitation des pépinières communautaires intégrées, la redevance sur l'exploitation des produits forestiers), (ii) un système d'autofinancement des charges de fonctionnement (redevance sur l'eau (ASUFOR)⁵, redevance sur l'exploitation des bassins de rétention, les tickets modérateurs (comité de santé), CUMA⁶, etc.), (iii) l'affiliation à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant dont l'objectif est de mettre en place un système de financement durable, transparent et efficace qui offre à la majorité des populations rurales des possibilités d'épargne et un juste accès au crédit et même pour les petites et moyennes entreprises locales.

C'est pourquoi, partant de l'existant, la composante 8 aura les résultats suivants :

Résultat 8.1 : le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;

Résultat 8.2 : un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;

Résultat 8.3 : les écovillages créés sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédits existant.

L'atteinte des résultats de cette composante est conditionnée par la réalisation des activités résumées dans les tableaux N°9 ci-après :

Composante 8 : Financement durable	Résultat 8.1 : le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu	<u>A.8.1.1</u> : Elaborer des TDR <u>A.8.1.2</u> : Réaliser le ou les études <u>A.8.1.3</u> : suivre l'évolution de la valeur des écosystèmes
	Résultat 8.2 : un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place	<u>A.8.2.1</u> : mise en place de comité de gestion des différentes infrastructures <u>A.8.2.2</u> : mise en place de système de redevance sur l'utilisation des différents services <u>A.8.2.3</u> : renforcement des capacités des différents membres du comité en technique de gestion <u>A.8.2.4</u> : mise en place d'un système de suivi et de contrôle
	Résultat 8.3 les écovillages créés sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédits existant	<u>A.8.3.1</u> : mettre en place un fonds pour l'environnement au niveau local <u>A.8.3.2</u> : financer les éco-activités <u>A.8.3.3</u> stimuler l'épargne

⁵ ASUFOR : Association des Usagers des Forages

⁶ CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

V Cadre Logique

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
<p>Objectif Général : Le programme Ecovillages vise à assurer une sécurité alimentaire et énergétique à travers le développement de la foresterie et de l'environnement. En d'autres termes, il a pour ambition un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.</p>	<p>L'IDH local des 456 écovillages test est $\geq 0,8$ en fin 2015</p>	<p>Rapport de suivi du programme</p>	
<p>Objectif Spécifique :</p> <p>OS1 : promouvoir la gouvernance locale à travers le développement de cadre de pilotage;</p> <p>OS2 : promouvoir l'utilisation des énergies renouvelable et de l'efficacité énergétique;</p> <p>OS3 : valoriser les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et de promouvoir un développement rural intégré</p> <p>OS4 : promouvoir une intégration des productions agricoles.</p> <p>OS5 : améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures collectives sociales de base</p> <p>OS6 : améliorer les conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espace récréative</p>	<p>A la fin du projet, il est noté une évolution positive du comportement des populations des 456 écovillages test vis-à-vis de l'environnement</p> <p>A la fin du projet le ratio Reboisement/Déboisement > 1 (amélioration du niveau de reconstitution du couvert végétal)</p> <p>A la fin du projet 100% des besoins en eau pour les populations et pour les productions agro sylvo pastorale dans les 456 écovillages test sont satisfaits Evolution des revenus agricoles</p> <p>A la fin du projet, le taux de pauvreté dans les 456 écovillages test est $<$ à la moyenne nationale</p> <p>A la fin du projet il y aura une disparition totale des dépôts sauvage au sein des 456 écovillages test</p>	<p>études</p> <p>Rapport de suivi du programme Rapport ANEV</p> <p>Rapport ANEV</p> <p>Etudes, Rapport ANEV</p> <p>Etude, Rapport ANEV</p> <p>Rapport ANEV</p>	

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
<p>OS7 : promouvoir le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages</p> <p>OS8 : asseoir les moyens d'assurer la pérennisation du financement des écovillages</p>	<p>Evolution de 50% du nombre de micro entreprises fonctionnels dans les 456 écovillages test en fin 2015</p> <p>Au moins 20% du coût total du programme est affectée à l'autofinancement des écovillages en fin 2015</p>	<p>Etude, Rapport ANEV</p> <p>Etude, Rapport ANEV</p>	
<p>Résultats :</p> <p>R.1.1 : les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre</p> <p>R.1.2 : Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place</p> <p>R.1.3 : des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées</p> <p>R. 1.4 : sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application</p> <p>R.2.1 : l'éclairage public et domestique au solaire au sein de chaque écovillage est effectif</p> <p>R.2.2 : l'utilisation du biocarburant est promue dans chaque écovillage</p>	<p>Au moins 1 PAOS est élaboré et mis en œuvre dans chaque écovillage</p> <p>Au moins 1 charte est élaborée et mise en application dans chaque écovillage</p> <p>Un total de 11 sessions de formations organisées annuellement au niveau des écovillages test</p> <p>Un total de 1 session de formation est organisé annuellement au niveau des écovillages test</p> <p>Un système d'éclairage public et domestique est mis en place au sein de chaque écovillage</p> <p>200 000 plants de Jatropha sont plantés au niveau de chaque écovillage</p>	<p>PAOS ; Rapport de suivi du programme</p> <p>Charte, Rapport de suivi du programme</p> <p>Rapport d'activités du programme</p> <p>Rapport d'activités du programme</p> <p>PV de réception, Rapports de suivi du programme</p> <p>PV de réception,</p>	<p>Bonne adhésion des parties prenantes</p> <p>Disponibilités de réserves foncières</p> <p>Le taux de sel dans les eaux de forage est acceptable</p> <p>La création et la gestion de ces plantations ne sont à la base d'aucun conflit social</p> <p>Les produits issus des AGR ne sont pas déloyalement concurrencés par des produits importés</p> <p>Des mécanismes de gestion concertée des ressources permettent de prévenir les</p>

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
R.3.1 : chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	Un forage ou puits à exhaure solaire existe au sein de chaque écovillage	Rapport d'activités du programme	conflits entre villageois les transhumants et entre villageois eux-mêmes
R.3.2 : des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au besoin au sein de chaque écovillage	Un bassin de rétention ou retenue collinaire existe au sein de chaque écovillage	PV de réception, Rapport d'activités du programme	
R.3.3 : un système de gestion des eaux usées est mis en place au niveau de chaque écovillage	Des ouvrages d'assainissement sont disponibles dans chaque écovillage	PV de réception, Rapport d'activités du programme	
R.4.1 : une pépinière villageoise et des pépinières individuelles sont réalisés	Au moins 1 pépinière villageoise et au moins 3 pépinières individuelles sont réalisées et fonctionnelles dans chaque écovillage	Rapport d'activités du programme	
R.4.2 : des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés ;	Un périmètre écologique de 10 ha est mise en place au niveau de chaque écovillage	Rapport d'activités du programme	
R.4.3 : un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	Un espace de 10 ha d'arbres fruitiers est planté au niveau de chaque écovillage	Rapport d'activités du programme	
R.4.4 : Un espace de reboisement villageois est créée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	Au moins 20 ha de bois sont plantés au niveau de chaque écovillage	Rapport d'activités du programme	
R.4.5 : Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place ;	un arboretum d'au moins 1 ha est aménagé au sein de chaque écovillages	Rapport d'activités du programme	
R.4.6 : l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	30% des groupes vulnérables bénéficient annuellement de crédit pour mener des AGR au niveau de chaque village	Rapport d'activités du programme	
R.4.7 : des actions des DRS/CRS sont promues ;	Nombre d'ouvrage anti érosif réalisé	Rapport d'activités	

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
<p>R 4.8 : un programme d'amélioration des productions animales est mis en œuvre</p> <p>R 5.1 : une Case des Tout-petits fonctionnelle existe les écovillages centres ;</p> <p>R 5.2 : une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe les écovillages centres</p> <p>R 5.3 : une boutique de référence fonctionnelle existe les écovillages centres ;</p> <p>R 5.4 : des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;</p> <p>R 5.5 : une banque céréalière fonctionnelle existe les écovillages centres ;</p> <p>R 5.6 : un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;</p> <p>R 5.7 : un centre communautaire polyvalent fonctionnelle existe les écovillages centres ;</p> <p>R 5.8 : un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;</p> <p>R 5.9 les écovillages créés sont affiliés à un réseau de Mutuelles environnementales d'Epargne et de crédits existants.</p>	<p>Un programme d'amélioration animal est mis en place au sein de chaque écovillage test</p> <p>Une Case des Tout-petits fonctionnelle existe au sein de chaque écovillage</p> <p>Un centre de santé équipée existe au sein de chaque écovillage centre</p> <p>Une boutique existe au sein de chaque écovillage centre</p> <p>Au moins 5 km de pistes sont réalisés dans chaque écovillage</p> <p>Une banque céréalière existe au sein de chaque écovillage centre</p> <p>Un magasin de semence est réalisé au sein de chaque écovillage</p> <p>1 centre de métier fonctionnel existe dans chaque écovillage centre</p> <p>Un centre polyvalent existe au sein de chaque écovillage centre</p> <p>Un Guichet de MEC est créé au sein de chaque écovillage centre</p>	<p>du programme</p> <p>Rapport d'activités du programme</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p>	

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
<p>R 6.1 : la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est stimulée.</p> <p>R 6.2 : des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés</p> <p>R 7.1 : Chaque écovillages est affilié à un Réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant;</p> <p>R 7.2 : des centres de métiers locaux fonctionnels existent dans les écovillages centres</p> <p>R 7.3 : une Zone de Développement Industriel Local (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au sein de chaque écovillage centre ;</p> <p>R 7.4 : la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue.</p> <p>R 8.1 : le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;</p> <p>R 8.2 : un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;</p> <p>R 8.3 : Chaque écovillages est affilié à un Réseau de Mutuelles</p>	<p>1 unité de traitement ou de valorisation fonctionnelle des déchets est créée au sein de chaque écovillage</p> <p>Les espaces récréatifs et sportifs fonctionnels existent dans chaque éco villages</p> <p>Chaque écovillage est intégré à un système de financement durable</p> <p>Un magasin de stockage des produits agricoles fonctionnel existe au sein de chaque écovillage</p> <p>Une Zone aménagée Concertée est aménagée au sein de chaque écovillage</p> <p>Au moins une chambre de métiers ruraux existe dans chaque écovillage centre</p> <p>Une étude sur la capacité de séquestration de carbone est réalisée au sein de chaque écovillage</p> <p>Au moins quatre (04) comités de gestion de l'usage des infrastructures est mis en place au sein de chaque écovillage</p> <p>(voir indicateur 7. 1)</p>	<p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>rapport d'activités</p> <p>Document, rapport d'activités</p> <p>rapport d'activités</p> <p>PV de réception, rapport d'activités</p> <p>rapport d'activités</p> <p>études, rapport d'activités</p> <p>rapport d'activités</p>	

Logique d'intervention	IOV	Sources de Vérification	Hypothèses et conditions critiques
Environnementales d'Epargne et de Crédit existant			
Activités :	Gouvernement : 3 milliards PNUD /FEM : 1,5 milliards PNUD : 150 millions A rechercher : 40 milliards		Ressources humaines, financières et matériels disponibles en temps et en quantité

VI Organisation Institutionnelle de mise en œuvre

Le programme est placé sous la tutelle de l'Agence Nationale des Eco villages (ANEV) qui en est le maître d'ouvrage.

Le programme est composé de trois organes : le Comité de Surveillance, le Conseil Interministériel et la Direction générale de l'ANEV.

6.1 Le Conseil de surveillance (CS) :

Les tâches dévolues au CS sont :

- ⇒ définir les orientations stratégiques de l'agence ;
- ⇒ d'approuver le programme pluri annuel d'investissement ;
- ⇒ approuver le programme annuel d'activité et de budget ;
- ⇒ d'autoriser l'acquisition de tous les biens meubles ou immeubles ;
- ⇒ d'approuver le budget annuel de l'Agence ;
- ⇒ d'approuver le manuel de gestion et de procédure ainsi que l'organigramme de l'agence ;
- ⇒ d'autoriser la conclusion des conventions et marchés ;
- ⇒ d'approuver les états financiers arrêtés par le DG au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ;
- ⇒ de suivre la réalisation des activités de l'agence ;
- ⇒ d'approuver le rapport annuel d'activité préparé par le DG.
- ⇒ rechercher des financements complémentaires.

Ce conseil de surveillance est composé des membres suivants, conformément aux dispositions du décret N° 2008.981 du 12 Août portant création de l'ANEV :

- Un représentant du Président de la République (le Président du comité de surveillance),
- Un représentant du Premier Ministre ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Environnement ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Expansion Rurale ;
- Un représentant du Ministre chargé des Finances ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Hydraulique ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Elevage ;
- Un représentant du Ministre chargé des Femmes ;
- Un représentant du Ministre chargé de la Jeunesse ;
- Un représentant du Ministre chargé de la Recherche Scientifique ;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire. ;

Le CS se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois que son Président le juge utile. Le secrétariat des séances du conseil de surveillance est assuré par le Directeur Général de l'Agence. A toute fin utile, le CS peut requérir les services d'experts.

6.2 Le Comité interministériel

Le Comité interministériel est un organe scientifique et technique mis en place par arrêté. Il a pour rôle de faciliter la mise en œuvre du programme et de promouvoir la synergie dans l'opérationnalisation du concept d'Ecovillages. Ce Comité permettra aussi d'évaluer l'impact du projet et de fournir des informations techniques, notamment en proposant des innovations pertinentes pouvant être testées ou disséminées dans les différentes zones d'intervention du programme.

Il est composé des représentants suivants :

- Ministère en charge de l'Environnement
- Ministère en charge de l'élevage ;
- Ministère en charge l'agriculture ;
- Ministère en charge de l'hydraulique ;
- Ministère en charge de l'énergie ;
- Ministère en charge de la recherche scientifique.

Ce comité peut requérir les services d'experts ou être élargi aux représentants d'autres structures partenaires en cas de besoin.

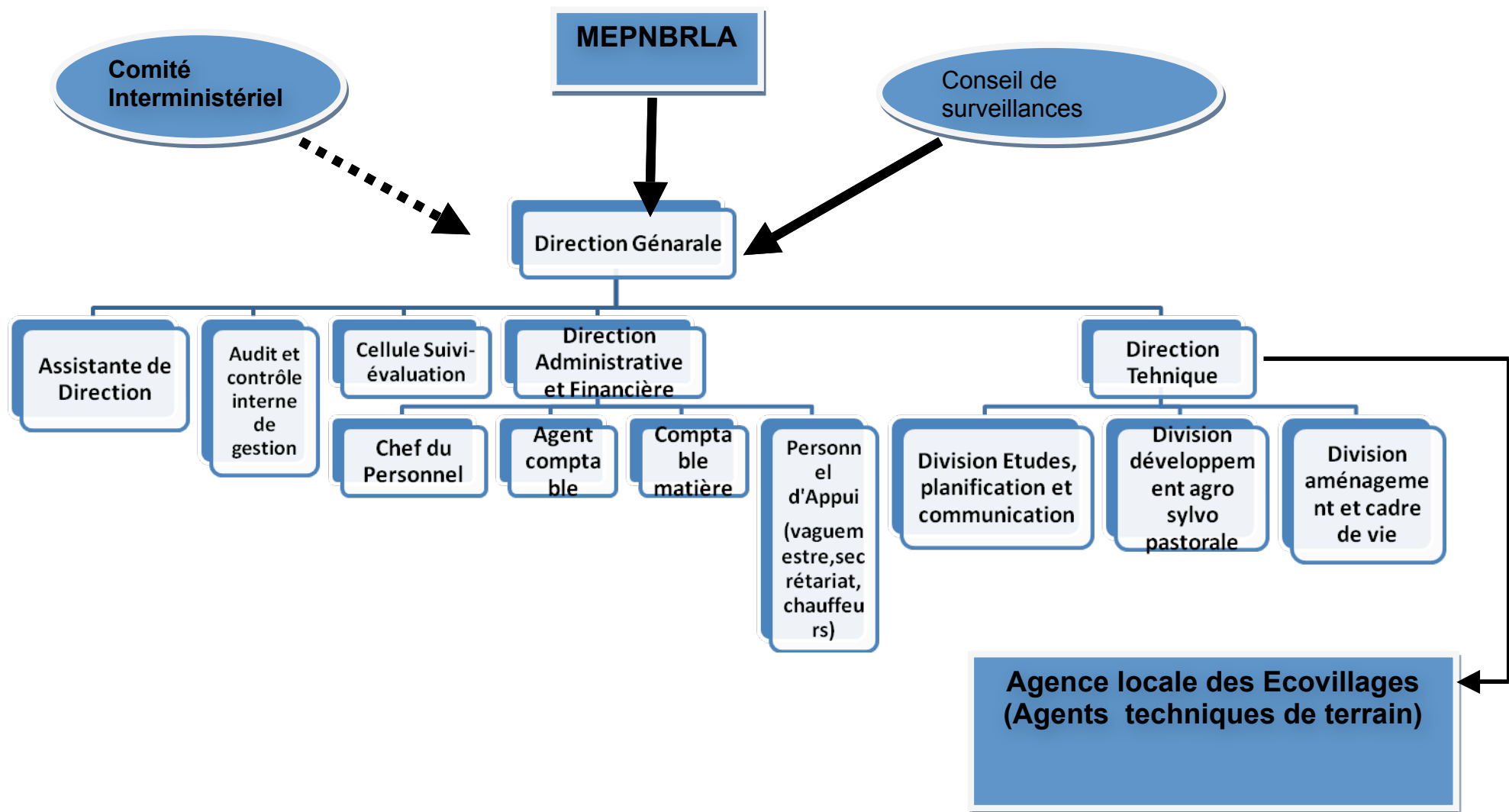
6.3 La Direction Générale :

Elle conduit l'exécution technique et financière du projet. Elle est dirigée par un Directeur Général, responsable devant le CS. Ce dernier est assisté par une équipe pluridisciplinaire ayant une expertise avérée en matière de développement agro forestier, de planification et de suivi évaluation, d'aménagement du territoire et de sociologie rurale. De plus, notons que l'arrangement organisationnel du programme intègre des agents techniques qui sont basés au niveau des Agences locales des Ecovillages à implanter progressivement pour appuyer la mise en œuvre des différents volets du programme. Il s'agit d'un noyau minimal d'un personnel de base de l'Agence composé d'Ingénieurs et d'Agents Techniques de développement rural : agriculture, horticulture, élevage, forestiers et développement social.

Ce personnel sera placé sous la supervision de la Direction technique de l'ANEV. Ces agents de terrain devront travailler directement en étroite collaboration avec les agents des services techniques déconcentrés et les ONG locales.

Il sera créé au niveau local une cellule technique de concertation impliquant l'ensemble des acteurs.

Au vu de l'architecture sur laquelle repose ce projet, à savoir un partenariat fort et dynamique, entre les services techniques actifs dans le secteur de l'environnement, les collectivités locales et les populations, il est utile de veiller à la synergie des efforts des différents intervenants pour sa réussite. Se faisant, le projet est structuré autour de l'organigramme suivant :



VII Principaux bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du programme sont tous les acteurs actifs dans le développement local. Plus spécifiquement, il s'agira des décideurs, des collectivités locales des écovillages test, des populations à la base, des organisations et associations communautaires de base, des mouvements de jeunes et de femmes, des associations socioprofessionnelles, des acteurs de la société civile, des chercheurs, et des techniciens. Ces bénéficiaires, grâce à la mise en œuvre du programme disposeront d'un outil capable de mettre à leur disposition des informations fiables sur la dynamique des ressources naturelles, socioculturelles et de production afin leur permettre de prendre des décisions visant un développement local intégré humain et durable.

VIII Durée du Programme

Le programme a été budgétisé sur une durée de cinq ans scindée en une première phase test de 3 ans et en une phase de dissémination qui devra débiter à partir de la 4^{ème} année. .

IX – FACTEURS DE SUCCES DU PROGRAMME

Dans le cadre de l'exécution du programme l'Etat s'engage à mettre des ressources propres. Les ressources financières du BCI et du budget de fonctionnement seront mises à contribution pour la réalisation du programme qui peut recevoir le concours d'autres projets et programmes autonomes notamment ceux de partenaires comme le PNUD, la JICA, la GTZ etc.

De plus l'agence, de part les dispositions du décret portant sa création, bénéficiera des côtes part du paiement des services relatifs à l'accès et à l'utilisation des infrastructures mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme.

Dans le contexte global du programme et des synergies établies, il s'agira d'appliquer le principe de l'économie et de l'efficacité des moyens, non pas en utilisant forcément les techniques les moins onéreuses, mais celles qui sont les plus adaptées et à même d'assurer :

- la restauration et la préservation de biodiversité locale ;
- la promotion de l'utilisation des énergies propre en milieu rural ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- l'utilisation en nombre suffisant de plants adaptés (succès de la reprise des plants ; robustesse du peuplement, rapidité de croissance)
- la rentabilité et la durabilité des AGR.

La mise en œuvre de cette activité va s'appuyer sur le respect d'un certain nombre de principes directeurs dont :

- la conduite d'activités adéquates sur les différentes zones du programme en tenant compte des spécificités de chacune des zones éco géographiques ciblées;
- la valorisation des expériences en matière de production de plants en pépinière par certains groupes de producteurs au niveau local ;
- la mise en corrélation entre les activités de production en rapport aux besoins de plantation avec identification précise des sites retenus et des acteurs;

S'appuyant sur ces principes, la mise en œuvre des activités devra reposer sur les axes stratégiques suivants :

- **Le partenariat** : Il permettra de mobiliser les ressources humaines et matérielles des organisations de producteurs selon des modalités clairement définies et de s'appuyer sur les acquis des projets partenaires. Sur la base de ce principe, la phase de dissémination du programme sera beaucoup facilitée en raison d'une démultiplication importante au sein des villages dans lesquels évoluent les partenaires comme la JICA, le PNUD/FEM, la GTZ, etc.
- **La responsabilisation et la participation** : par ce biais, il sera créé les conditions d'une appropriation et d'une prise en charge des activités par les communautés de base. Il s'agit ainsi de favoriser les conditions permettant de mobiliser les populations locales pour prendre en main les activités tendant à une valorisation des ressources naturelles de leurs terroirs.

La mobilisation des villageois sera déterminante quant à la réussite des opérations. Ce terme s'entend de l'association d'individus qui mettent en commun leurs ressources humaines, techniques et financières dans des actions collectives correspondant à un objectif d'intérêt commun. En effet, les actions de reboisement sont des activités à haute intensité de main d'œuvre donc nécessitent un investissement humain important.

X- RISQUES DU PROGRAMME

Les facteurs qui pourraient conduire à l'échec du programme ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenir. Sur la base de cette analyse (voir annexe N°2), il ressort que le niveau de risque général est jugé modeste ce qui a amené à prévoir des mesures d'atténuation. L'ensemble de cette analyse est résumé dans le tableau ci-dessous :

Risques	Mesures d'atténuation	Evaluation du risque
Ressources humaines, financières et matériels disponibles en temps et en quantité	* Mobilier et matériel de bureau ainsi que les salaires sont à inscrire sur le budget national	M
Des mécanismes de gestion concertée des ressources permettent de prévenir les conflits entre villageois les transhumants et entre villageois eux-mêmes	Veiller à établir un protocole d'accord entre toutes les parties prenantes * Faire le maximum d'études et de sensibilisation durant la première année	M
Les produits issus des AGR ne sont pas déloyalement concurrencés par des produits importés		N
Le taux de salinité et d'acidité des eaux de forage est acceptable	Mettre à profit les résultats du Service National de l'Hydraulique	M
Disponibilités de réserves foncières	Intégrer la disponibilité de la réserve foncière dans les critères de choix des villages	H
Bonne adhésion des parties prenantes	Mener des campagnes de sensibilisation	H
Diversité des approches des projets et programmes partenaires	*Discussions de l'harmonisation au sein du Comité Interministériel * Nécessité d'introduire dans les protocoles d'accord la démarche consensuel le adoptée	M
Evaluation générale du risque		M

Evaluation du risque: Haut (H); Substantiel (S); Modeste (M); Bas ou Négligeable (N).

XI Durabilité et répliquabilité

10.1 Durabilité

Divers éléments de conception des écovillages ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des activités du programme. En effet, le programme bénéficie d'une volonté politique affirmée et d'un engagement personnel du Chef de l'Etat et son rôle de leader dans la mise en place de relation de partenariat avec les bailleurs bilatéraux et/ou multilatéraux.

La pérennité socio-économique du projet sera renforcée grâce aux choix et à la promotion de technologies appropriées susceptibles de générer des ressources durables et d'établir des règles de bonne gestion grâce aux éco-chartres.

Par ailleurs, l'option consistant à s'appuyer sur des structures organisationnelles pérenne au niveau local ainsi que sur les structures déconcentrés et/ou décentralisées à travers la signature de protocoles d'accord et/ou de contrats plans est gage d'une bonne durabilité institutionnelle. Ceci en raison du fait que cette approche permettra le renforcement des capacités des différents acteurs et des administrations locales. De même, cette approche permettra aux cadres des services déconcentrés et/ou décentralisés d'améliorer leurs performances par la formation sur des thèmes précis et l'amélioration de l'outillage de travail.

D'un autre côté, l'appropriation et l'adhésion au concept d'Ecovillages et son opérationnalisation par les populations pourra garantir la rupture avec la prédominance des cultures sous pluies pour offrir aux populations rurales, les capacités de produire, en toute saison les biens et services nécessaires à leur développement.

De plus l'utilisation de technologies à la portée des populations ainsi que la systématisation de la contribution financière de ces dernières pour l'accès aux services fournies au sein des Ecovillages sont des gages de durabilité. En effet, la stratégie retenue devra permettre d'obtenir des ressources internes pour assurer non seulement la maintenance et la gestion des équipements et des infrastructures mais aussi pour participer à la répliquabilité des Ecovillages à travers l'application du principe de solidarité qui est l'un des sept principes généraux du Développement durable.

L'existence d'un mécanisme de financement durable à mettre en place dans le dispositif du programme permettra aux bénéficiaires d'avoir accès aux services financiers aussi élémentaires que les virements de fonds, l'épargne et le crédit. Or ce sont souvent ces services qui sont nécessaires pour démarrer une activité personnelle ou collective à même de permettre aux populations de s'acquitter de leur contribution financière pour l'accès aux services de base.

10.2 Répliquabilité

L'opérationnalisation du concept d'Ecovillages est basée sur l'expérimentation et la réalisation de modèles durables de gestion en vue de leur répliquabilité. La mise en place progressive des écovillages et la capitalisation des leçons d'expérience de la mise en œuvre du programme et des autres programmes partenaires dans le même domaine favorisent de meilleures chances de succès à la transformation d'un plus grand nombre de villages en écovillages au bénéfice des populations sur une grande échelle.

Ce type de réplication et de démultiplication des acquis s'appuiera également sur un cadre institutionnel et juridique favorable. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du programme contribuera de manière générale à la compréhension de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel.

Sur le plan national, la levée des contraintes au développement local durable sera démultipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions du programme. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la réplication des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent dans la transformation de leur environnement spatial que de production.

Au plan international, le programme a déjà permis de prendre part à certaines rencontres internationales comme le Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA) de Paris où il a été souligné l'importance des Ecovillages et la nécessité de partager la démarche avec d'autres pays d'Afrique.

XII Impacts attendus⁷

Bénéfices attendus au niveau Global et Local sont :

1. Sur le plan mondial :

- Contribution du Sénégal à l'effort mondial de réduction des gaz à effets de serre;
- La conservation participative de l'environnement de notre planète ;
- La mise en place d'un outil national d'adaptation aux effets adverses du climat pour un monde meilleur pour tous;
- La réponse aux impacts négatifs du réchauffement de la planète prévue par la communauté scientifique internationale dans un horizon proche de trente ans et qui se manifeste déjà par la fonte des glaciers, les inondations, les érosions côtières et une intensification de la sécheresse;
- Le renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone sur l'ensemble des sites d'actions de démonstration du projet ;
- l'amélioration de la conservation des stocks génétiques grâce à la préservation des espèces endémiques menacées de disparition.

2. Sur le plan national les bénéfices attendus sont :

- Une augmentation des niveaux de productions agrosylvopastorales ;
- Le retour aux petites exploitations familiales et la promotion des cultures de case d'antan améliorées;
- Une amélioration de la couverture végétale sur un total 106 Ecovillages en phase test couvrant une superficie totale de près de 2120 ha ;
- Une contribution à l'effort de lutte contre la dégradation des terres, de conservation des eaux et des sols ;
- Un accroissement des capacités productives des terres se traduisant par une réduction des importations vivrières ;
- Un accroissement des capacités d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- Une réduction du taux d'exode rural grâce aux options alternatives du programme Ecovillages dont les populations de sites d'actions bénéficient à travers les contrats plans et le micro crédit ;

⁷ L'essentiel des impacts présents ont été tirés du document « Note introductive du concept des Ecovillages » réalisé par l'ANEV en 2010

- Une forte contribution du programme à l'atteinte des OMD notamment l'OMD1, OMD7 ;
3. Sur le plan local, les bénéficiaires du programme sont :
- Le maintien du socle d'amélioration des relations sociales entre acteurs par une amélioration des rapports sociaux d'amitié, de solidarité et de coopération avec l'organisation des populations et leur formation pour leur permettre de se prendre en charge;
 - Une réduction des conflits grâce à la mise en place de plans de gestion des terroirs villageois et de commissions de médiation à tous les niveaux ;
 - Une lutte contre la pauvreté à travers notamment les options alternatives de contrats plans, du micro crédit et de l'épargne communautaire et la promotion de micro-entreprises locales ;
 - Une amélioration des conditions de vie des populations plus solidaires ;
 - La conservation des eaux et des sols en vue d'un accroissement de la productivité agricole ;
 - L'accroissement de l'accessibilité aux services énergétiques, à l'eau et à l'assainissement.
 - Déploiement et valorisation des compétences endogènes locales.

XIII Budget par Composante

Résultats et activités	Phase TEST			2 premières années de la Phase généralisation		Total
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
PRE-REQUIS						
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis (choix des villages)	0	0	0	0	0	0
Choisir les 106 premiers villages pour la phase test du programme	3 000 000	15 000 000	35 000 000	75 000 000	100 000 000	228 000 000
Élaborer l'écocharte	3 000 000	15 000 000	35 000 000	75 000 000	100 000 000	228 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	15 000 000	75 000 000	175 000 000	375 000 000	500 000 000	1 140 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers	0	0	0	0	0	0
Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats	0	0	0	0	0	0
Rédiger la chartre du projet	0	0	0	0	0	0
Elaborer le Programme pluriannuel du projet	3 000 000	0	0	0	0	3 000 000
Elaborer le plan de communication	0	0	0	0	0	0
Elaborer le plan de Passation de Marché	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>24 000 000</i>	<i>105 000 000</i>	<i>245 000 000</i>	<i>525 000 000</i>	<i>700 000 000</i>	<i>1 599 000 000</i>
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale						
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	18 000 000	90 000 000	210 000 000	450 000 000	600 000 000	1 368 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	3 000 000	15 000 000	35 000 000	75 000 000	100 000 000	228 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	6 000 000	30 000 000	70 000 000	150 000 000	200 000 000	456 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	1 200 000	6 000 000	14 000 000	30 000 000	40 000 000	91 200 000
<i>Sous-total</i>	<i>28 200 000</i>	<i>141 000 000</i>	<i>329 000 000</i>	<i>705 000 000</i>	<i>940 000 000</i>	<i>2 143 200 000</i>

COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique						
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	180 000 000	900 000 000	2 100 000 000	4 500 000 000	6 000 000 000	13 680 000 000
l'utilisation du biocarburant est promue dans chaque écovillage	30 000 000	150 000 000	350 000 000	750 000 000	1 000 000 000	2 280 000 000
chaque écovillage dispose d'un forage ou puits équipé	30 000 000	150 000 000	350 000 000	750 000 000	1 000 000 000	2 280 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>240 000 000</i>	<i>1 200 000 000</i>	<i>2 800 000 000</i>	<i>6 000 000 000</i>	<i>8 000 000 000</i>	<i>18 240 000 000</i>
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau						
chaque écovillage dispose d'un forage ou puits équipé	90 000 000	450 000 000	1 050 000 000	2 250 000 000	3 000 000 000	6 840 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage	0	0	0	0	0	0
un système de gestion des eaux usées est mis en place au niveau de chaque écovillage	12 000 000	60 000 000	140 000 000	300 000 000	400 000 000	912 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>102 000 000</i>	<i>510 000 000</i>	<i>1 190 000 000</i>	<i>2 550 000 000</i>	<i>3 400 000 000</i>	<i>7 752 000 000</i>
COMPOSANTE 4: Agroforesterie						
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	12 000 000	60 000 000	140 000 000	300 000 000	400 000 000	912 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	54 000 000	270 000 000	630 000 000	1 350 000 000	1 800 000 000	4 104 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	12 000 000	60 000 000	140 000 000	300 000 000	400 000 000	912 000 000
Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	12 000 000	60 000 000	140 000 000	300 000 000	400 000 000	912 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	6 000 000	30 000 000	70 000 000	150 000 000	200 000 000	456 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	12 000 000	60 000 000	140 000 000	300 000 000	400 000 000	912 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	6 000 000	30 000 000	70 000 000	150 000 000	200 000 000	456 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	6 000 000	30 000 000	70 000 000	150 000 000	200 000 000	456 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>120 000 000</i>	<i>600 000 000</i>	<i>1 400 000 000</i>	<i>3 000 000 000</i>	<i>4 000 000 000</i>	<i>9 120 000 000</i>

COMPOSANTE 5:Infrastructures soci-économique de base						
une case de tout petit équipée est réalisée dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
une case/poste/centre de santé équipée est réalisée dans chaque écovillage	0	0	0	0	0	0
une boutique de référence équipée est réalisée dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
une banque céréalière est réalisée dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
un centre communautaire polyvalent équipé est réalisé dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
une mutuelle d'épargne et de crédit équipée est réalisée dans chaque écovillage.	0	60 000 000	300 000 000	700 000 000	1 500 000 000	2 560 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>60 000 000</i>	<i>300 000 000</i>	<i>700 000 000</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>2 560 000 000</i>
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie						
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulée.	0	0	0	23 400 000	45 500 000	68 900 000
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés	0	0	0	59 400 000	115 500 000	174 900 000
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>82 800 000</i>	<i>161 000 000</i>	<i>243 800 000</i>
COMPOSANTE 7: Développement du Secteur Privé local						
un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage ;	1 800 000	9 000 000	21 000 000	45 000 000	60 000 000	136 800 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage	0	0	0	0	0	0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0
un espace d'au moins 1 ha est aménagé pour accueillir les micro entreprises locales ;	0	0	0	59 400 000	0	59 400 000
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue	0	0	0	0	115 500 000	115 500 000
<i>Sous-total</i>	<i>1 800 000</i>	<i>9 000 000</i>	<i>21 000 000</i>	<i>104 400 000</i>	<i>175 500 000</i>	<i>311 700 000</i>

COMPOSANTE 8 : Financement Durable						
la valeur des écosystèmes au sein des écovillage est connue ;	6 000 000	30 000 000	70 000 000	150 000 000	200 000 000	456 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	3 000 000	15 000 000	35 000 000	75 000 000	100 000 000	228 000 000
une mutuelle environnementale d'Epargne et de crédits est créée au sein de chaque écovillage	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>9 000 000</i>	<i>45 000 000</i>	<i>105 000 000</i>	<i>225 000 000</i>	<i>300 000 000</i>	<i>684 000 000</i>
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet						
La situation de référence des écovillages est établit	0	0	0	0	0	0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible	10 000 000	20 000 000	0	0	0	30 000 000
Un système d'information géographique fonctionnelle	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>10 000 000</i>	<i>20 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>30 000 000</i>
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet						
Acquérir des équipements et des mobiliers	70 020 000	100 000 020	120 000 300	70 000 050	50 000 000	410 020 370
Dépense en personnel	120 000 000	180 000 000	210 000 000	250 000 050	250 000 000	1 010 000 050
Dépense de fonctionnement	120 000 000	150 000 000	150 000 200	150 000 000	150 000 000	720 000 200
<i>Sous-total</i>	<i>310 020 000</i>	<i>430 000 020</i>	<i>480 000 500</i>	<i>470 000 100</i>	<i>450 000 000</i>	<i>2 140 020 620</i>
TOTAL	845 020 000	3 120 000 020	6 870 000 500	14 362 200 100	19 626 500 000	44 823 720 620

XIV Chronogramme

Résultats et activités	Phase Test			2 premières années de la phase de généralisation	
	année 1	année 2	année 3	année 4	Année 5
4.1- PRE REQUIS					
4.1.1- Prerequis 1 : choix des villages pour la phase test					
classification des villages suivant les critères retenus	■				
Etablir les accords sur les rôles des parties prenantes	■				
4.1.2- Pre-requis 2: Elaboration de l'écocharte					
Elaboration et validation de l'écocharte	■				
4.1.3- Pre-requis 3: moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre du programme éco village identifiés et mis en place					
Identification des données disponibles et complémentaires	■				
Identification des moyens matériels nécessaires	■				
: Identification des ressources humaines existantes et nécessaires	■				
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale					
Résultat 1.1: les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	■	■	■	■	■
Résultat 1.2 Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaboré et mis en place	■	■	■	■	■
Résultat 1.3 des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	■	■	■	■	■
Résultat 1.4: des sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures ménagères (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	■	■	■	■	■
COMPOSANTE 2 : Energies renouvelables et efficacité énergétique					
Résultat 2.1: l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	■	■	■	■	■
Résultat 2.2: des kits d'énergie solaire pour l'électrification domestique ainsi que le fonctionnement de pompe hydraulique sont promue	■	■	■	■	■
Résultat 2.3 : l'utilisation du biocarburant est promue dans chaque écovillage	■	■	■	■	■
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau					
Résultat 3.1: chaque écovillage dispose d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	■	■	■	■	■
Résultat 3.2: des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés, au besoin, au sein de chaque écovillage	■	■	■	■	■

Résultats et activités	Phase Test			2 premières années de la phase de généralisation	
	année 1	année 2	année 3	année 4	Année 5
Résultat 3.3 : un système de gestion des eaux usées est mis en place au niveau de chaque écovillage					
COMPOSANTE 4: agroforesterie					
Résultat 4.1 : une pépinière intégrée est réalisée au sein de chaque écovillage					
Résultat 4.2 : des périmètres irrigués sont aménagés					
Résultat 4.3 : un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place					
Résultat 4.4 : Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre					
Résultat 4.5 : Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place					
Résultat 4.6 : l'intensification et la diversification des productions sont promues					
Résultat 4.7 : des actions des DRS/CRS sont promues					
Résultat 4.8 : un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre					
COMPONSANTE 5 : Infrastructures socio-économiques de base					
Résultat 5.1: une case des tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres					
Résultat 5.2: une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres					
Résultat 5.3: une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres					
Résultat 5.4 des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage					
Résultat 5.5: une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres					
Résultat 5.6: un magasin de semence équipé est existe dans chaque écovillage					
Résultat 5.7: un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillage s centres					
Résultat 5.8: les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant					
COMPONSANTE 6: Architecture écologique et amélioration du cadre de vie					
R 6.1 : la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est stimulé					
R 6.2 : des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés					
COMPONSANTE 7 : Promotion du secteur privé local					
R 7.1 : un système de financement décentralisé est promue dans chaque écovillage					

Résultats et activités	Phase Test			2 premières années de la phase de généralisation	
	année 1	année 2	année 3	année 4	Année 5
R 7.2 : des centres de métiers locaux existent dans les écovillages centres				■	■
R 7.3 : un magasin de stockage des produits existe dans les écovillages centres				■	■
R 7.4 : une Zone de développement industriel (ZODIL) local d'au moins 106 ha est aménagée pour accueillir les micro entreprises locales				■	■
R 7.5 : la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue				■	■
COMPONANTE 8 : Financement durable des écovillages					
R 8.1 : le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu	■	■	■	■	■
R 8.2 : un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place	■	■	■	■	■
R 8.3 : les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédits existant	■	■	■	■	■
COMPONANTE 9 : Suivi évaluation					
La situation de référence des écovillages est établie	■				
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible	■				
Un système d'information géographique fonctionnelle		■			
COMPONANTE 10 : Gestion de projet					
Des équipements et du mobilier sont acquis	■				
Dépense en personnel	■				
Dépense de fonctionnement	■				

ANNEXES

ANNEXE I : MATRICE DES INDICATEURS ET CIBLES DU PROGRAMME

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
Composante 1 : promouvoir la gouvernance locale à travers le développement de cadre de pilotage								
1. Un cadre de pilotage approprié pour appuyer le développement écologique local durable est mis en place dans les Ecovillages	1.1. Un total de 57 sessions de sensibilisation, d'information, d'organisation, de planification, de formation et de délibération de RNC/bois de village et d'élaboration d'une charte est réalisé dans les 456 Ecovillages	Un total de 33 sessions est réalisé dans les 106 Ecovillages	Un total de 24 sessions est réalisé dans les 350 Ecovillages	9 sessions de sont réalisées dans les 6 Ecovillages	12 sessions sont réalisées dans les 30 Ecovillages	12 sessions sont réalisées dans les 70 Ecovillages	12 sessions sont réalisées dans les 150 Ecovillages	12 sessions sont réalisées dans les 200 Ecovillages
	1.2. Un total de 456 plans d'aménagement et d'occupation (PAOS) des espaces villageois sont réalisés	Un total de 106 PAOS villageois est réalisé	Un total de 350 PAOS villageois est réalisé	6 PAOS villageois réalisés et en cours de mise en œuvre	30 PAOS villageois réalisés et en cours de mise en œuvre	70 PAOS villageois réalisés et en cours de mise en œuvre	150 PAOS villageois réalisés et en cours de mise en œuvre	200 PAOS villageois réalisés et en cours de mise en œuvre
Composante 2 : promouvoir l'utilisation des énergies renouvelable								
2. Les bases d'un développement propre durable et la conservation participative de l'environnement mondial sont mises en place	2.1. Un total de 456 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité grâce au solaire ou à l'utilisation des lampes à basse consommation	106 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	350 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	6 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	30 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	70 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	150 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité	200 Ecovillages ont un accès durable à l'électricité

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
2.2 Un minimum de 4650 cuisinières solaires sont acquises et distribuées au titre de démonstration au profit de 456 écovillages	1060 cuisinières solaires sont acquises et distribuées au titre de démonstration au profit de 106 écovillages	3500 cuisinières solaires sont acquises et distribuées au titre de démonstration au profit de 350 écovillages	60 cuisinières solaires sont acquises et distribuées	300 cuisinières solaires sont acquises et distribuées	700 cuisinières solaires sont acquises et distribuées	1500 cuisinières solaires sont acquises et distribuées	2000 cuisinières solaires sont acquises et distribuées	
2.3. Un minimum de 9120 foyers améliorés sont acquis et distribués au profit de 456 écovillages	2120 foyers améliorés sont acquis et distribués au profit de 106 écovillages			600 foyers améliorés sont acquis et distribués	1400 foyers améliorés sont acquis et distribués	3000 foyers améliorés sont acquis et distribués	4000 foyers améliorés sont acquis et distribués	
2.4. Un minimum de 456 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration au profit de 456 écovillages	106 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration au profit de 106 écovillages	350 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration au profit de 350 écovillages	6 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration	30 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration	70 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration	150 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration	200 biodigesteurs sont réalisés en guise de démonstration	
2.5. Un protocole d'accord est signé entre l'ANEV et chacune des structures suivantes : l'ASER, la Direction des Energies Renouvelables et la Recherche scientifique	Au total quatre protocoles d'accord sont signés avec les structures techniques actives dans le secteur de l'énergie		Au total quatre protocoles d'accord sont signés					

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
	2.6. La typologie du potentiel en énergie renouvelable par zone éco géographique est réalisée	La situation de référence sur le potentiel en énergie renouvelable est établie		La situation de référence sur le potentiel en énergie renouvelable est établie				
Composante 3 : Maîtrise de l'eau								
3. Les ressources en eau pour l'alimentation et pour la promotion d'un développement rural intégré (agro-sylvo-pastoral) sont valorisées.	3.1. Des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 456 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 106 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 350 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 6 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 30 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 70 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 150 Ecovillages	des branchements au réseau d'adduction d'eau disponible sont effectués au profit des 200 Ecovillages
	3.2. Les besoins en eau pour les activités de production dans le périmètre écologique sont satisfaits au niveau des 456 Ecovillages	les besoins en eau pour les activités de production dans le périmètre écologique sont satisfaits au niveau des 106 Ecovillages	les besoins en eau pour les activités de production dans le périmètre écologique sont satisfaits au niveau des 350 Ecovillages	les besoins en eau sont satisfaits au niveau des 6 périmètres écologiques	les besoins en eau sont satisfaits au niveau des 30 périmètres écologiques	les besoins en eau sont satisfaits au niveau des 70 périmètres écologiques	les besoins en eau sont satisfaits au niveau des 150 périmètres écologiques	les besoins en eau sont satisfaits au niveau des 200 périmètres écologiques
	3.3. Un protocole d'accord de synergie pour une utilisation des bassins de rétention de la DBRLA est signé	Un protocole d'accord de synergie pour une utilisation des bassins de rétention de la DBRLA est signé		Un protocole d'accord de synergie pour une utilisation des bassins de rétention de la DBRLA est signé				
	3.4. Un total de 4560 ouvrages individualisés de collecte des eaux de	Un total de 1060 ouvrages individualisés de collecte des eaux de	Un total de 3500 ouvrages individualisés de collecte des eaux de	60 ouvrages individualisés de collecte des eaux de ruissellement	300 ouvrages individualisés de collecte des eaux de ruissellement	700 ouvrages individualisés de collecte des eaux de ruissellement	1500 ouvrages individualisés de collecte des eaux de ruissellement	2000 ouvrages individualisés de collecte des eaux de ruissellement sont

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
	ruissellement sont réalisés à titre de démonstration au profit des 456 écovillages	de ruissellement sont réalisés à titre de démonstration au profit des 106 écovillages	ruissellement sont réalisés à titre de démonstration au profit des 350 écovillages	sont réalisés à titre de démonstration	sont réalisés à titre de démonstration	sont réalisés à titre de démonstration	sont réalisés à titre de démonstration	réalisés à titre de démonstration
	3.5. Un total de 4560 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration au profit de 456 écovillages	Un total de 1060 systèmes d'assainissement autonome est réalisé en guise de démonstration au profit de 106 écovillages	Un total de 3500 systèmes d'assainissement autonome est réalisé en guise de démonstration au profit de 350 écovillages	60 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration	300 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration	700 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration	1500 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration	2000 systèmes d'assainissement autonome sont réalisés en guise de démonstration
Composante 4 : Agro foresterie								
4.une intégration écologique des productions agricoles, forestières et pastorales pour une amélioration de la restauration du couvert végétal, un renforcement des capacités productives des terres et un accroissement des revenus en milieu rural sont assurés.	4.1 Un total de 456 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés dans les 456 Ecovillages	106 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés dans les 106 Ecovillages	350 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés dans les 350 Ecovillages	6 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés	30 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés	70 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés	150 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés	200 périmètres écologiques intégrés de démonstration agro- sylvo-pastorale sont installés
	4.2 Un minimum de 160 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé dans les 456 Ecovillages	Un total de 25 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé dans les 106 Ecovillages	Un total de 135 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé dans les 350 Ecovillages.	Un total de 1 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé.	Un total de 5,7 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé.	Un total de 18,3 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé.	Un total de 47 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé.	Un total de 88 millions de Plants dont le 1/3 en fruitiers est reboisé.
	4.3. Des actions de DRS sont promues	Evaluer les zones à restaurer, retenir les options techniques (digues, diguettes, demi-lunes) et réaliser les ouvrages dans les 456 écovillages						

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
	4.4. Un total de 456 unités de production avicole moderne est installé au niveau des 456 écovillages	106 unités de production avicole moderne sont installées au niveau des 106 écovillages	350 unités de production avicole moderne sont installées au niveau des 350 écovillages	6 unités de production avicole moderne sont installées	30 unités de production avicole moderne sont installées	70 unités de production avicole moderne sont installées	150 unités de production avicole moderne sont installées	200 unités de production avicole moderne sont installées
	4.5. Les techniques de conservation des produits agricoles et forestiers sont promues	Collecter les informations sur les techniques de conservation des produits agricoles, animales et forestiers adaptées, Evaluer les besoins, Retenir les options techniques et les mettre en œuvre.						
Composante 5 : améliorer les conditions de vie socio-économiques des populations en réalisant des infrastructures collectives de base								
5. l'accès aux infrastructures socio-économique de bases est amélioré	5.1 : Un total de 106 cases des tout-petits fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test		106 cases des tout-petits fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test					106 cases des tout-petits fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test
	5.2 : Un total de 106 case/ poste/ centre de santés fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test		106 case/poste/centre de santés fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test					106 case/poste/centre de santés fonctionnelles existent dans les 106 écovillages de la phase test
	5.3 : Un total de 106 boutiques villageoises de références fonctionnelles est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test		Un total de 106 boutiques villageoises de références fonctionnelles est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test					Un total de 106 boutiques villageoises de références fonctionnelles est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
				2010	2011	2012	2013	2014
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination					
	5.4 : Un total de 530 Km de pistes de désenclavement est aménagé dans les 106 écovillages de la phase test en raison de 5 km en moyenne par écovillage		Un total de 530 Km de pistes de désenclavement est aménagé dans les 106 écovillages de la phase test en raison de 5 km en moyenne par écovillage					Un total de 530 Km de pistes de désenclavement est aménagé dans les 106 écovillages de la phase test en raison de 5 km en moyenne par écovillage
	5.5 : Un total de 106 banques céréalières est réalisé dans les 106 écovillage de la phase test à raison d'une banque par écovillage		Un total de 106 banques céréalières est réalisé dans les 106 écovillage de la phase test à raison d'une banque par écovillage					Un total de 106 banques céréalières est réalisé dans les 106 écovillage de la phase test à raison d'une banque par écovillage
	5.6 : un Total de 106 magasins de semence fonctionnels est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillage		un Total de 106 magasins de semence fonctionnels est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillage					un Total de 106 magasins de semence fonctionnels est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillage

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
	5.7 : un Total de 106 centres communautaires polyvalents fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillages		5.7 : un Total de 106 centres communautaires polyvalents fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillages					5.7 : un Total de 106 centres communautaires polyvalents fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 par écovillages
	5.8 : Les 106 écovillages de la phase test sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant		les 106 écovillages de la phase test sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant					les 106 écovillages de la phase test sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant
Composante 6 : Architecture écologique et cadre de vie								
6. les conditions d'existence des populations à travers une meilleure gestion des déchets et la réalisation d'espace récréative sont assurées	6.1 : Un total de 106 petites unités de transformation de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test.		Un total de 106 petites unités de transformation de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test.					Un total de 106 petites unités de transformation de valorisation des ordures ménagères et/ou autres ordures est réalisé dans les 106 écovillages de la phase test.
	6.2 : Un total de 106 espaces récréatifs et sportifs fonctionnels existe dans les 106		Un total de 106 espaces récréatifs et sportifs fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la					Un total de 106 espaces récréatifs et sportifs fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination	2010	2011	2012	2013	2014
écovillages de la phase test			phase test					phase test
Composante 7 : Promotion du secteur privé local								
7. le développement du secteur privé local centré autour de nouvelles opportunités d'affaires résultantes de la mise en place des écovillages est promu	7.1 : Un total de 106 centres de métiers locaux fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test		Un total de 106 centres de métiers locaux fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test					Un total de 106 centres de métiers locaux fonctionnels existe dans les 106 écovillages de la phase test
	7.2 : Un total de 106 magasins de stockage des produits Agricoles existe dans les 106 écovillages de la phase test		un total de 106 magasins de stockage des produits Agricoles existe dans les 106 écovillages de la phase test					un total de 106 magasins de stockage des produits Agricoles existe dans les 106 écovillages de la phase test
	7.3 : Une zone de développement industrielle locale (ZODIL) de 106 ha est aménagée de dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 ha par écovillage ;		Un total de 106 ha de ZODIL est aménagée de dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 ha par écovillage ;					Un total de 106 ha de ZODIL est aménagée de dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 1 ha par écovillage ;
	7.4 : Un total de 8 chambres de métiers ruraux existe au profit des 106 écovillages de la phase test du programme.		Un total de 8 chambres de métiers ruraux existe au profit des 106 écovillages de la phase test du programme.					Un total de 8 chambres de métiers ruraux existe au profit des 106 écovillages de la phase test du programme.

Objectif Global : promouvoir un développement durable dans 14 000 Ecovillages centres et une conservation participative de l'environnement global sur la base d'un mode de vie écologique, communautaire, solidaire et responsable.								
Effets attendus	IOV ciblés			Phase Test			2 premières années de la phase dissémination	
				2010	2011	2012	2013	2014
	IOVS ciblés par le programme quinquennal	IOV ciblés par la phase triennale test du programme	IOV ciblés par les 2 premières années de la phase de dissémination					
Composante 8 : Financement durable								
8. un mécanisme de pérennisation du financement des écovillages est assuré	8.1 : la valeur des écosystèmes au sein des écovillage est connue	Etablir la situation de référence du niveau de séquestration du CO2 dans les 106 écovillages de la phase test et mesurer son évolution de manière périodique avec un pas de temps de 3 ans						
	8.2 : un Total de 1824 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) est mis en places dans les 456 écovillages à raison de 4 comités par écovillages	un Total de 424 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) est mis en places dans les 106 écovillages de la phase test à raison de 4 comités par écovillages	un Total de 1400 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) est mis en places dans les 350 écovillages	24 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) sont mis en places	120 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) sont mis en places	280 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) sont mis en places	600 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) sont mis en place	800 comités de gestion pour l'accès aux services fournis (eau, énergie, santé, etc.) sont mis en places

Annexe N°2 : Analyse des risques

58

ANEV									
Identification du risque: Ressources humaines, financières et matérielles disponibles en temps et en quantité				no: 1					
				Date:					
				Impact sur:	1	2	3	4	5
				Envergure		*			
				Échéancier					*
Description du risque et de ses causes: Si les ressources humaines et matériels ne sont pas disponibles à temps, il y a un risque de retard dans les échéances ce qui aura pour conséquence d'émousser l'adhésion des populations				Coûts					
				Qualité					
				Client					
				Organisation					
Mesures préventives identifiées	Responsable	Échéancier	Priorité du risque						
Mobilier et matériel de bureau à inscrire sur le budget national	Gestionnaire		Impact sur le projet						
faire le maximum d'études et de sensibilisation durant la première année			Probabilité	1	2	3	4	5	
			Très élevée						
			Élevée						
			Moyenne			x			
			Faible						
			Très Faible						

Légende: 1- Faible 2-Passable 3-Modéré 4- important 5-critique

ANEV								
Identification du risque: Des mécanismes de gestion concertée des ressources permettent de prévenir les conflits entre villageois les transhumants et entre villageois eux-mêmes				no: 2				
				Date:				
Description du risque et de ses causes: les activités essentielles du projet reposent sur le foncier et tout conflit y afférant risque de retarder voire même d'annihiler la mise en œuvre du projet				Impact sur:				
				1	2	3	4	5
				Envergure				*
				Échéancier				*
				Coûts			*	
				Qualité				
				Client				
				Organisation				
Mesures préventives identifiées		Responsable	Échéancier	Priorité du risque				
Veiller à établir un protocole d'accord entre toutes les parties prenantes		Coordonnateur	Pre requis	Impact sur le projet				
2.				Probabilité				
3.				1	2	3	4	5
4.				Très élevée				
5.				Élevée				
6.				Moyenne				
7.				Faible				
				Très Faible			x	

ANEV

Identification du risque: Les produits issus des AGR ne sont pas déloyalement concurrencés par des produits importés		no: 3						
		Date:						
		Impact sur:	1	2	3	4	5	
		Envergure				*		
		Échéancier	*					
Description du risque et de ses causes: si une production est créée à travers les AGR et qu'elle est concurrencée par les produits importés le risque de ne pas améliorer les revenus des acteurs reste grand et aura comme conséquence leur désintérêt		Coûts			*			
		Qualité			*			
		Client			*			
		Organisation		*				
Mesures préventives identifiées	Responsable	Échéancier	Priorité du risque					
1.			Impact sur le projet					
2.			Probabilité	1	2	3	4	5
3.			Très élevée					
4.			Élevée					
5.			Moyenne		x			
6.			Faible					
7.			Très Faible					

Légende: 1- Faible 2-Passable 3-Modéré 4- important 5- critique

ANEV									
Identification du risque: Le taux de sel dans les eaux de forage est acceptable			no: 5						
			Date:						
			Impact sur:		1	2	3	4	5
			Envergure				*		
			Échéancier				*		
Description du risque et de ses causes: le taux de salinité élevé impactera sur la santé humaine et sur la production ce qui aura comme conséquence une perte d'adhésion des populations			Coûts			*			
			Qualité				*		
			Client				*		
			Organisation					*	
Mesures préventives identifiées	Responsable	Échéancier	Priorité du risque						
Mettre à profit les résultats du Service National de l'Hydraulique	Coodonnateur		Impact sur le projet						
2.			Probabilité						
3.			1	2	3	4	5		
4.			Très élevée						
5.			Élevée						
6.			Moyenne		x				
7.			Faible						
			Très Faible						

Légende: 1- Faible 2-Passable 3-Modéré 4- important 5-critique

ANEV										
Identification du risque: Disponibilités de réserves foncières				no: 6						
				Date:						
				Impact sur:		1	2	3	4	5
				Envergure						*
Échéancier						*				
Description du risque et de ses causes: les fondements de la création de l'écovillage repose sur le foncier donc sa non disponibilité met en cause la réalisation des actions du projet				Coûts						*
				Qualité						*
				Client						*
				Organisation						*
Mesures préventives identifiées	Responsable	Échéancier	Priorité du risque							
intégrer la disponibilité de la réserve foncière dans les critères de choix des villages			Impact sur le projet							
2.			Probabilité							
3.			1	2	3	4	5			
4.			Très élevée							
5.			Élevée							
6.			Moyenne				x			
7.			Faible							
7.			Très Faible							

Légende: 1- Faible 2-Passable 3-Modéré 4- important 5-critique

ANNEXE 3 : Fiche d'estimation des coûts des écovillages par zone éco géographique

COMPOSANTES	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE
GOVERNANCE LOCALE	25 630 000	25 630 000	25 630 000	25 630 000	25 630 000	25 630 000	25 630 000	25 630 000
ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000
MAITRISE DE L'EAU	182 500 000	275 000 000	232 500 000	290 000 000	265 000 000	295 000 000	290 000 000	290 000 000
AGROFORESTERIE	96 100 000	99 100 000	103 100 000	102 100 000	117 100 000	122 500 000	123 500 000	124 000 000
TOTAL COUT ECOVILLAGE CENTRE PHASE TEST	449 230 000	544 730 000	506 230 000	562 730 000	552 730 000	588 130 000	584 130 000	584 630 000
INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE	205 300 000	210 300 000	210 300 000	215 300 000	195 300 000	215 300 000	215 300 000	215 300 000
ARCHITECTURE ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000
PROMOTION SECTEUR PRIVE LOCAL	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
FINANCEMENT DURABLE	31 870 000	31 870 000	31 870 000	31 870 000	31 870 000	31 870 000	31 870 000	31 870 000
TOTAL COUT ECOVILLAGE CENTRE	848 900 000	949 400 000	910 900 000	972 400 000	942 400 000	997 800 000	993 800 000	994 300 000

ANNEXE 4: Budget programme par an et par zone écogéographique

Budget programme par zone éco géographique en 2010									
Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 6 premiers villages pour la phase test du programme	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			3 000 000
Élaborer l'écocharte	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			3 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000			15 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers									0
Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats									0
Rédiger la chartre du projet									0
Elaborer le Programme pluriannuel	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			3 000 000
Elaborer le plan de communication									0
Elaborer le plan de Passation de Marché									0
<i>Sous-total</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>4 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>24 000 000</i>
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale									
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000			18 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			3 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			6 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000			1 200 000

									000
<i>Sous-total</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>	<i>4 700 000</i>			<i>28 200 000</i>
COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique									
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000			180 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuiseurs solaires sont promues	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000			30 000 000
Un biodigester est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000			30 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>40 000 000</i>	<i>40 000 000</i>	<i>40 000 000</i>	<i>40 000 000</i>	<i>40 000 000</i>	<i>40 000 000</i>			<i>240 000 000</i>
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000			90 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage									0
un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			12 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>17 000 000</i>	<i>17 000 000</i>	<i>17 000 000</i>	<i>17 000 000</i>	<i>17 000 000</i>	<i>17 000 000</i>			<i>102 000 000</i>
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			12 000 000
des périmètres irrigués sont aménagés ;	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000			54 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			12 000 000
Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			12 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			6 000 000

l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000			12 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			6 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			6 000 000
Sous-total	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000			120 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres									0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;									0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres;									0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;									0
un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;									0
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant									0
Sous-total									0
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie									
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulé.									0
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés									0
Sous-total									0
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local									
un système de financement décentralisé est promue dans chaque écovillage ;	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000			1 800 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage									0

un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;									0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre									0
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue									0
Sous-total	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000			1 800 000
COMPOSANTE 8 : Financement durable									
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000			6 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000			3 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Epargne et de Crédits existant									0
Sous-total	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000			9 000 000
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									
La situation de référence des écovillages est établie									0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	10 000 000
Un système d'information géographique fonctionnelle									0
Sous-total	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	10 000 000
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	11 670 000	11 670 000	11 670 000	11 670 000	11 670 000	11 670 000			70 020 000
Dépense en personnel	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000			120 000 000
Dépense de fonctionnement	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000			120 000 000
Sous-total	51 670 000	51 670 000	51 670 000	51 670 000	51 670 000	51 670 000			310 020 000
TOTAL	140 420	140 420	140 420	140 420	140 420	140 420	1 250	1 250	845 020

	000	000	000	000	000	000	000	000	000
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Budget programme par zone éco géographique en 2011

Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 30 villages pour la 2ème année phase test du programme	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000
Élaborer l'écocharte	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	7 500 000	7 500 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	75 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers									0
Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats									0
Rédiger la chartre du projet									0
Elaborer le plan de projet									0
Elaborer le plan de communication									0
Elaborer le plan de Passation de Marché									0
Sous-total	10 500 000	10 500 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	105 000 000
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale									
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	9 000 000	9 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	90 000 000

Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	3 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	30 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	600 000	600 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	6 000 000
Sous-total	14 100 000	14 100 000	18 800 000	18 800 000	18 800 000	18 800 000	18 800 000	18 800 000	141 000 000
COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique									
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	90 000 000	90 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	900 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuiseurs solaires sont promues	15 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	150 000 000
Un biodigesteur est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	15 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	150 000 000
Sous-total	120 000 000	120 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	1 200 000 000
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	45 000 000	45 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	450 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage									0
un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	6 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000
Sous-total	51 000 000	51 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	68 000 000	510 000 000
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	6 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	27 000 000	27 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	270 000 000

un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	6 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000
Un espace de reboisement villageois est créé pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	6 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	3 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	30 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	6 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	60 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	3 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	30 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	3 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	30 000 000
Sous-total	60 000 000	60 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	600 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres									0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;									0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres;									0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;									0
un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;									0
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		60 000 000
Sous-total	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		60 000 000
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie									
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures									0

ménagères est stimulé.									
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés									0
<i>Sous-total</i>									<i>0</i>
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local									
un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage ;	900 000	900 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	9 000 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage									0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;									0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre									0
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue									0
<i>Sous-total</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>9 000 000</i>
COMPOSANTE 8 : Financement durable									
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	3 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	30 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	15 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Épargne et de Crédits existant									0
<i>Sous-total</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 500 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>45 000 000</i>
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									
La situation de référence des écovillages est établie									0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	20 000 000
Un système d'information géographique fonctionnelle									0
<i>Sous-total</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>20 000 000</i>
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	10 000	10 000	13 333	13 333	13 333	13 333	13 333	13 333	100 000

	002	002	336	336	336	336	336	336	020
Dépense en personnel	18 000 000	18 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	180 000 000
Dépense de fonctionnement	15 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	150 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>43 000 002</i>	<i>43 000 002</i>	<i>57 333 336</i>	<i>57 333 336</i>	<i>57 333 336</i>	<i>57 333 336</i>	<i>57 333 336</i>	<i>57 333 336</i>	<i>430 000 020</i>
TOTAL	316 500 002	316 500 002	417 833 336	417 833 336	417 833 336	417 833 336	407 833 336	407 833 336	3 120 000 020

Budget programme par zone éco géographique en 2012

Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 70 villages pour la 3ème année de la phase test du programme	4 000 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	35 000 000
Élaborer l'écocharte	4 000 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	35 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	20 000 000	20 000 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	175 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers									0

Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats									0
Rédiger la charte du projet									0
Elaborer le plan de projet									0
Elaborer le plan de communication									0
Elaborer le plan de Passation de Marché									0
Sous-total	28 000 000	28 000 000	31 500 000	31 500 000	31 500 000	31 500 000	31 500 000	31 500 000	245 000 000
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale									
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	24 000 000	24 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	210 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	4 000 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	35 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	8 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	70 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	1 600 000	1 600 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	14 000 000
Sous-total	37 600 000	37 600 000	42 300 000	42 300 000	42 300 000	42 300 000	42 300 000	42 300 000	329 000 000
COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique									
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	240 000 000	240 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	270 000 000	2 100 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuisers solaires sont promues	40 000 000	40 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	350 000 000
Un biodigesteur est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	40 000 000	40 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	350 000 000
Sous-total	320 000 000	320 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	2 800 000 000
COMPOSANTE 3: maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	120 000 000	120 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	1 050 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage									0

un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	16 000 000	16 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	140 000 000
Sous-total	136 000 000	136 000 000	153 000 000	153 000 000	153 000 000	153 000 000	153 000 000	153 000 000	1 190 000 000
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	16 000 000	16 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	140 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	72 000 000	72 000 000	81 000 000	81 000 000	81 000 000	81 000 000	81 000 000	81 000 000	630 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	16 000 000	16 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	140 000 000
Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	16 000 000	16 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	140 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	8 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	70 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	16 000 000	16 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	140 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	8 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	70 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	8 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	70 000 000
Sous-total	160 000 000	160 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	1 400 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres									0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;									0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres;									0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;									0

un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;									0
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant	30 000 000	30 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	300 000 000
Sous-total	30 000 000	30 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	300 000 000
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie									
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulé.									0
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés									0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local									
un système de financement décentralisé est promue dans chaque écovillage ;	2 400 000	2 400 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	21 000 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage									0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;									0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre									0
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue									0
Sous-total	2 400 000	2 400 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	21 000 000
COMPOSANTE 8 : Financement Durable									
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	8 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	70 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	4 000 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	35 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Epargne et de Crédits existant									0
Sous-total	12 000 000	12 000 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	105 000 000
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									

La situation de référence des écovillages est établie									0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible									0
Un système d'information géographique fonctionnelle									0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	13 714 320	13 714 320	15 428 610	15 428 610	15 428 610	15 428 610	15 428 610	15 428 610	120 000 300
Dépense en personnel	24 000 000	24 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	210 000 000
Dépense de fonctionnement	17 142 880	17 142 880	19 285 740	19 285 740	19 285 740	19 285 740	19 285 740	19 285 740	150 000 200
<i>Sous-total</i>	<i>54 857 200</i>	<i>54 857 200</i>	<i>61 714 350</i>	<i>61 714 350</i>	<i>61 714 350</i>	<i>61 714 350</i>	<i>61 714 350</i>	<i>61 714 350</i>	<i>480 000 500</i>
TOTAL	780 857 200	780 857 200	884 714 350	884 714 350	884 714 350	884 714 350	884 714 350	884 714 350	6 870 000 500

Budget programme par zone éco géographique en 2013

Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 150 premiers villages de la phase de dissémination	9 000 000	9 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	75 000 000

Élaborer l'écocharte	9 000 000	9 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	75 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	45 000 000	45 000 000	47 500 000	47 500 000	47 500 000	47 500 000	47 500 000	47 500 000	47 500 000	375 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers										0
Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats										0
Rédiger la charte du projet										0
Elaborer le plan de projet										0
Elaborer le plan de communication										0
Elaborer le plan de Passation de Marché										0
Sous-total	63 000 000	63 000 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	66 500 000	525 000 000
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale										
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	54 000 000	54 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	450 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	9 000 000	9 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	75 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	3 600 000	3 600 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	30 000 000
Sous-total	84 600 000	84 600 000	89 300 000	89 300 000	89 300 000	89 300 000	89 300 000	89 300 000	89 300 000	705 000 000
COMPOSANTE 2: Energies renouvelable et efficacité énergétique										
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	540 000 000	540 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	570 000 000	4 500 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuisers solaires sont promues	90 000 000	90 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	750 000 000
Un biodigesteur est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	90 000 000	90 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	750 000 000
Sous-total	720 000 000	720 000 000	760 000 000	760 000 000	760 000 000	760 000 000	760 000 000	760 000 000	760 000 000	6 000 000 000

COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	270 000 000	270 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	2 250 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage									0
un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	36 000 000	36 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	300 000 000
Sous-total	306 000 000	306 000 000	323 000 000	323 000 000	323 000 000	323 000 000	323 000 000	323 000 000	2 550 000 000
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	36 000 000	36 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	300 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	162 000 000	162 000 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	1 350 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	36 000 000	36 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	300 000 000
Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	36 000 000	36 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	300 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	36 000 000	36 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	300 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
Sous-total	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	3 000 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres									0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;									0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages									0

centres;										
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;										0
un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;										0
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant	80 000 000	80 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	700 000 000
Sous-total	80 000 000	80 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	700 000 000
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie										
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulé.	2 600 000	2 600 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	2 600 000	2 600 000		23 400 000
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés	6 600 000	6 600 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	6 600 000	6 600 000		59 400 000
Sous-total	9 200 000	9 200 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	9 200 000	9 200 000		82 800 000
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local										
un système de financement décentralisé est promue dans chaque écovillage ;	5 400 000	5 400 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	45 000 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage										0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;										0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre	6 600 000	6 600 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	6 600 000	6 600 000		59 400 000
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue										0
Sous-total	12 000 000	12 000 000	13 950 000	13 950 000	13 950 000	13 950 000	12 300 000	12 300 000		104 400 000
COMPOSANTE 8 : Financement durable										
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	9 000 000	9 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	75 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Epargne et de Crédits existant										0

<i>Sous-total</i>	27 000 000	27 000 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	28 500 000	225 000 000
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									
La situation de référence des écovillages est établie									0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible									0
Un système d'information géographique fonctionnelle									0
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	8 400 006	8 400 006	8 866 673	8 866 673	8 866 673	8 866 673	8 866 673	8 866 673	70 000 050
Dépense en personnel	30 000 006	30 000 006	31 666 673	31 666 673	31 666 673	31 666 673	31 666 673	31 666 673	250 000 050
Dépense de fonctionnement	18 000 000	18 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	150 000 000
<i>Sous-total</i>	56 400 012	56 400 012	59 533 346	59 533 346	59 533 346	59 533 346	59 533 346	59 533 346	470 000 100
TOTAL	1 718 200 012	1 718 200 012	1 822 283 346	1 822 283 346	1 822 283 346	1 822 283 346	1 818 333 346	1 818 333 346	14 362 200 100

Budget programme par zone éco géographique en 2014

Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 200 villages de la 2ème de la phase de dissémination	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	100 000 000
Élaborer l'écocharte	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	100 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	500 000 000
Etudier et finaliser les arrangements financiers									0

Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats									0
Rédiger la chartre du projet									0
Elaborer le plan de projet									0
Elaborer le plan de communication									0
Elaborer le plan de Passation de Marché									0
Sous-total	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	700 000 000
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale									
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	600 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	100 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	200 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	40 000 000
Sous-total	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	940 000 000
COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique									
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	6 000 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuisers solaires sont promues	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	1 000 000 000
Un biodigesteur est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	1 000 000 000
Sous-total	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	8 000 000 000
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	375 000 000	375 000 000	375 000 000	375 000 000	375 000 000	375 000 000	375 000 000	375 000 000	3 000 000 000
des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage									0

un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	400 000 000
Sous-total	425 000 000	425 000 000	425 000 000	425 000 000	425 000 000	425 000 000	425 000 000	425 000 000	3 400 000 000
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisées	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	400 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	1 800 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	400 000 000
Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	400 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	200 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	400 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	200 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	200 000 000
Sous-total	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	4 000 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres									0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;									0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;									0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres;									0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;									0
un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;									0

Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Epargne et de Crédit existant	180 000 000	180 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	1 500 000 000
Sous-total	180 000 000	180 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	1 500 000 000
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie									
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulée.	5 200 000	5 200 000	5 850 000	5 850 000	5 850 000	5 850 000	5 850 000	5 850 000	45 500 000
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés	13 200 000	13 200 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	115 500 000
Sous-total	18 400 000	18 400 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	161 000 000
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local									
un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage ;	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	60 000 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage									0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;									0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre									0
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue	13 200 000	13 200 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	115 500 000
Sous-total	20 700 000	20 700 000	22 350 000	22 350 000	22 350 000	22 350 000	22 350 000	22 350 000	175 500 000
COMPOSANTE 8 : Financement durable									
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	200 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	100 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Epargne et de Crédits existant									0
Sous-total	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	37 500 000	300 000 000
COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									

La situation de référence des écovillages est établie									0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible									0
Un système d'information géographique fonctionnelle									0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000	50 000 000
Dépense en personnel	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	31 250 000	250 000 000
Dépense de fonctionnement	18 750 000	18 750 000	18 750 000	18 750 000	18 750 000	18 750 000	18 750 000	18 750 000	150 000 000
<i>Sous-total</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>56 250 000</i>	<i>450 000 000</i>
TOTAL	2 442 850 000	2 442 850 000	2 456 800 000	2 456 800 000	2 456 800 000	2 456 800 000	2 456 800 000	2 456 800 000	19 626 500 000

Budget consolidé sur cinq ans par zone écocgéographique

Résultats et activités	NIAYES	DELTA FLEUVE SENEGAL	VALLEE FLEUVE SENEGAL	BASSIN ARACHIER	ZONE SYLVO PASTORALE	SENEGAL ORIENTAL	HTE ET MO CASAMANCE	BASSE CASAMANCE	TOTAL
PRE-REQUIS									
Hierarchiser les villages en fonction des critères définis									0
Choisir les 456 villages à transformer en écovillage	27 500 000	27 500 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 500 000	28 500 000	228 000 000
Élaborer l'écocharte	27 500 000	27 500 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 500 000	28 500 000	228 000 000
Réaliser les études socio-économiques au sein des écovillages	137 500 000	137 500 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	145 000 000	142 500 000	142 500 000	1 140 000 000

Etudier et finaliser les arrangements financiers									0
Organiser le séminaire de lancement/Restitution des résultats									0
Rédiger la charte du projet									0
Elaborer le PROGRAMME PLURIANNUEL	3 000 000								3 000 000
Elaborer le plan de communication									0
Elaborer le plan de Passation de Marché									0
Sous-total	195 500 000	192 500 000	203 000 000	203 000 000	203 000 000	203 000 000	199 500 000	199 500 000	1 599 000 000
COMPOSANTE 1 : Gouvernance locale									
les plans d'aménagements et d'occupation des sols sont élaborés et mis en œuvre	165 000 000	165 000 000	174 000 000	174 000 000	174 000 000	174 000 000	171 000 000	171 000 000	1 368 000 000
Une charte locale de bonne gestion de l'espace et des ressources naturelles est élaborée et mis en place	27 500 000	27 500 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 500 000	28 500 000	228 000 000
des sessions de formation sur les techniques de production durable sont réalisées et appliquées	55 000 000	55 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000	456 000 000
sessions de formation sur les techniques de valorisation des ordures (solides et liquides) sont réalisées et mis en application	11 000 000	11 000 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 600 000	11 400 000	11 400 000	91 200 000
Sous-total	258 500 000	258 500 000	272 600 000	272 600 000	272 600 000	272 600 000	267 900 000	267 900 000	2 143 200 000
COMPOSANTE 2: Energies renouvelables et efficacité énergétique									
l'éclairage public au solaire au sein de chaque écovillage est effectif	1 650 000 000	1 650 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	1 710 000 000	1 710 000 000	13 680 000 000
une production de Jatropha ainsi que l'acquisition de foyers améliorés et de cuisers solaires sont promues	275 000 000	275 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	285 000 000	285 000 000	2 280 000 000
Un biodigesteur est construit dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	275 000 000	275 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	290 000 000	285 000 000	285 000 000	2 280 000 000
Sous-total	2 200 000 000	2 200 000 000	2 320 000 000	2 320 000 000	2 320 000 000	2 320 000 000	2 280 000 000	2 280 000 000	18 240 000 000
COMPOSANTE 3: Maîtrise de l'eau									
chaque écovillage dispose d'au moins d'un forage ou puits équipé ou raccordé à une source d'eau pérenne	825 000 000	825 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	855 000 000	855 000 000	6 840 000 000

des aménagements de récupération des eaux de ruissellement et/ou les eaux de surface sont réalisés au sein de chaque écovillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
un système autonome d'assainissement est mis en place dans chaque écovillage centre en guise de démonstration	110 000 000	110 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	114 000 000	114 000 000	912 000 000
Sous-total	935 000 000	935 000 000	986 000 000	986 000 000	986 000 000	986 000 000	969 000 000	969 000 000	7 752 000 000
COMPOSANTE 4: Agroforesterie									
une pépinière communautaire et/ou villageoise sont réalisés	110 000 000	110 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	114 000 000	114 000 000	912 000 000
des périmètres écologiques à multi usages sont aménagés	495 000 000	495 000 000	522 000 000	522 000 000	522 000 000	522 000 000	513 000 000	513 000 000	4 104 000 000
un espace de plantation pour l'arboriculture fruitière à usage multiple est mis en place	110 000 000	110 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	114 000 000	114 000 000	912 000 000
Un espace de reboisement villageois est crée pour la production de bois de service, de bois d'énergie et de bois d'œuvre ;	110 000 000	110 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	114 000 000	114 000 000	912 000 000
Un arboretum villageois pour la promotion de la pharmacopée locale est mis en place	55 000 000	55 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000	456 000 000
l'intensification et la diversification des productions sont promues ;	110 000 000	110 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	116 000 000	114 000 000	114 000 000	912 000 000
des actions des DRS/CRS sont promues	55 000 000	55 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000	456 000 000
un programme d'amélioration des races animales est mis en œuvre	55 000 000	55 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000	456 000 000
Sous-total	1 100 000 000	1 100 000 000	1 160 000 000	1 160 000 000	1 160 000 000	1 160 000 000	1 140 000 000	1 140 000 000	9 120 000 000
COMPOSANTE 5: Infrastructures socio-économique de base									
une case de tout- petits fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
une case/poste/centre de santé fonctionnelle existe dans les écovillages centres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
une boutique de référence fonctionnelle existe dans les écovillages centres ;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
des pistes de désenclavement sont réalisées dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
une banque céréalière fonctionnelle existe dans les écovillages centres;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
un magasin de semence équipé est réalisé dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0	0	0	0

un centre communautaire polyvalent fonctionnel existe dans les écovillages centres;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelles Environnementales d'Épargne et de Crédit existant	300 000 000	300 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	320 000 000	320 000 000	2 560 000 000
Sous-total	300 000 000	300 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	320 000 000	320 000 000	2 560 000 000
COMPOSANTE 6: Architecture écologique et cadre de vie									
la création de petites unités de transformation et de valorisation des ordures ménagères est stimulé.	7 800 000	7 800 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000	8 450 000	8 450 000	68 900 000
des espaces récréatifs et sportifs sont réalisés	19 800 000	19 800 000	23 100 000	23 100 000	23 100 000	23 100 000	21 450 000	21 450 000	174 900 000
Sous-total	27 600 000	27 600 000	32 200 000	32 200 000	32 200 000	32 200 000	29 900 000	29 900 000	243 800 000
COMPOSANTE 7: Développement du secteur privé local									
un système de financement décentralisé est promu dans chaque écovillage ;	16 500 000	16 500 000	17 400 000	17 400 000	17 400 000	17 400 000	17 100 000	17 100 000	136 800 000
des centres de métiers locaux sont réalisés dans chaque écovillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
un magasin de stockage des produits est réalisé dans chaque écovillage ;	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Une Zone de Développement industrielle Locale (ZODIL) d'au moins 1 ha est aménagée au niveau de chaque écovillage centre	6 600 000	6 600 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	8 250 000	6 600 000	6 600 000	59 400 000
la mise en place de chambres de métiers ruraux est promue	13 200 000	13 200 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	14 850 000	115 500 000
Sous-total	36 300 000	36 300 000	40 500 000	40 500 000	40 500 000	40 500 000	38 550 000	38 550 000	311 700 000
COMPOSANTE 8 : Financement durable									
le potentiel de séquestration de carbone des écovillages est connu ;	55 000 000	55 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	57 000 000	57 000 000	456 000 000
un système de prise en charge des frais récurrents des infrastructures des écovillages est mis en place ;	27 500 000	27 500 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 500 000	28 500 000	228 000 000
Les écovillages sont affiliés à un réseau de Mutuelle Environnementale d'Épargne et de Crédits existant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	82 500 000	82 500 000	87 000 000	87 000 000	87 000 000	87 000 000	85 500 000	85 500 000	684 000 000

COMPOSANTE 9 : Suivi évaluation du projet									
La situation de référence des écovillages est établie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Un système de suivi-évaluation informatisé fonctionnelle est disponible	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	30 000 000
Un système d'information géographique fonctionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	<i>30 000 000</i>
COMPOSANTE 10 : Gestion du projet									
Acquérir des équipements et des mobiliers	50 034 328	50 034 328	55 548 619	55 548 619	55 548 619	55 548 619	43 878 619	43 878 619	410 020 370
Dépense en personnel	123 250 006	123 250 006	133 916 673	133 916 673	133 916 673	133 916 673	113 916 673	113 916 673	1 010 000 050
Dépense de fonctionnement	88 892 880	88 892 880	97 035 740	97 035 740	97 035 740	97 035 740	77 035 740	77 035 740	720 000 200
<i>Sous-total</i>	262 177 214	262 177 214	286 501 032	286 501 032	286 501 032	286 501 032	234 831 032	234 831 032	<i>2 140 020 620</i>
TOTAL	5 401 327 214	5 398 327 214	5 721 551 032	5 721 551 032	5 721 551 032	5 721 551 032	5 568 931 032	5 568 931 032	44 823 720 620
Coût moyen d'un écovillage	98 205 949	98 151 404	98 647 432	98 647 432	98 647 432	98 647 432	97 700 544	97 700 544	98 297 633